



# RAPPORT D'ACTIVITE ANNUEL DU SMBL

## 2024





# SOMMAIRE

---

I.	AVANT PROPOS – RAPPELS HISTORIQUES .....	5
1.1.	COMPETENCES - TERRITOIRE.....	5
1.1.1.	<i>Composition</i> .....	5
1.1.2.	<i>Compétences</i> .....	5
1.1.3.	<i>Périmètre d'intervention</i> .....	6
1.2.	ORGANISATION - FONCTIONNEMENT .....	8
1.2.1.	<i>Composition du Comité Syndical et du Bureau</i> .....	8
1.2.2.	<i>Fonctionnement général</i> .....	8
1.2.3.	<i>Ressources – moyens financiers</i> .....	8
II.	COMpte ADMINISTRATIF 2024 BUDGET PRINCIPAL : STRUCTURES ET EVOLUTIONS DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT .....	9
2.1.	STRUCTURE DU COMpte ADMINISTRATIF 2024 .....	9
2.2.	CHARGES ET RESSOURCES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT .....	16
2.3.	CHARGES ET RESSOURCES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT .....	16
2.4.	STRUCTURE DE LA DETTE AU 31/12/2024 .....	17
2.5.	PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS .....	20
III.	STRUCTURE DES EFFECTIFS AU 31/12/2024.....	21
IV.	BILAN DES ACTIVITES MILIEUX AQUATIQUES .....	22
4.1.	SECTEUR AMONT DE MAREUIL : CT EAU LAY AMONT .....	22
4.1.1.	<i>Rappel du programme d'actions prévu pour 2024</i> .....	22
4.1.2.	<i>Localisation générale des actions réalisées en 2024</i> .....	24
4.1.3.	<i>Détail des dépenses</i> .....	24
4.2.	SECTEUR AVAL DE MAREUIL : CT EAU LAY AVAL .....	26
4.2.1.	<i>Rappels préalables</i> .....	26
4.2.2.	<i>Bilan des actions 2024 du CT Eau Lay aval</i> .....	28
4.2.3.	<i>Bilan financier année 2024</i> .....	28
4.2.4.	<i>Bilan des aides année 2024</i> .....	28
V.	BILAN DES ACTIVITES INONDATION ET SUBMERSION .....	29
5.1.	LISTE DES ACTIONS MENEES OU EN COURS DE REALISATION EN 2024 .....	29
5.2.	BILAN FINANCIER 2024 .....	35
VI.	BILAN DES ACTIVITES DE LA CLE DU SAGE DU LAY .....	35
6.1.	RAPPELS DU TERRITOIRE DU SAGE .....	36
6.2.	ENJEUX IDENTIFIES DANS LE SAGE.....	37
6.3.	CONSTITUTION DE LA CLE DU SAGE DU LAY EN 2024 .....	37
6.4.	BUDGET 2024 POUR LA CLE DU SAGE DU LAY .....	37
6.5.	<b>REUNION DE LA CLE DU SAGE DU LAY EN 2024</b> .....	38
6.6.	ACTIONS OU REUNIONS SUIVIES PAR LA CELLULE D'ANIMATION EN 2024.....	39
6.7.	VERS UN NOUVEAU CONTRAT TERRITORIAL DU LAY AVAL 2024-2026 .....	39
VII.	BUDGET ANNEXE - COMpte ADMINISTRATIF 2024 : EVOLUTIONS DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT .....	41
7.1.	FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE .....	41
7.2.	STRUCTURE DU COMpte ADMINISTRATIF 2024 .....	41
7.2.1.	<i>Section de FONCTIONNEMENT</i> .....	41
7.2.2.	<i>Section d'INVESTISSEMENT</i> .....	43
VIII.	RECAPITULATIF DES DECISIONS PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE .....	44

8.1. LES DECISIONS DU COMITE SYNDICAL .....	44
8.1.1    COMITE SYNDICAL DU 1 <sup>ER</sup> MARS 2024.....	44
8.1.2    COMITE SYNDICAL DU 05 AVRIL 2024.....	44
8.1.3    COMITE SYNDICAL DU 05 JUIN 2024.....	45
8.1.4    COMITE SYNDICAL 04 OCTOBRE 2024.....	45
8.1.5    COMITE SYNDICAL DU 06 NOVEMBRE 2024 .....	46
8.2. LES DECISIONS DU BUREAU .....	46
8.2.1.    BUREAU DU 14 FÉVRIER 2024.....	46
8.2.2    BUREAU DU 23 MAI 2024.....	47
8.2.3    BUREAU DU 08 NOVEMBRE 2024 .....	47

## I. AVANT PROPOS – RAPPELS HISTORIQUES

---

Le Syndicat Mixte Bassin du Lay (SMBL), dans sa configuration actuelle, résulte du regroupement, au 1<sup>er</sup> janvier 2020, de deux syndicats mixtes historiques du bassin du Lay :

- Le Syndicat Mixte Marais Poitevin Bassin du Lay (SMMPBL),
- Le Syndicat mixte pour l'Entretien et la Restauration des cours d'eau du bassin versant amont du Lay (SYNERVAL).

### **Le SMMPBL, pour la partie aval du Bassin du Lay :**

Créé à l'origine en 1981 par le Département de la Vendée, le SMMPBL a progressivement muté. Ses statuts ont été modifiés en 2019 pour qu'ils deviennent, début 2020, ceux de l'actuel SMBL.

### **Le SYNERVAL, pour la partie amont du Bassin du Lay :**

Créé en mai 1985, sous le nom de Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Smagne (SMABS) avec 10 communes membres sur la partie amont de la Smagne, le SYNERVAL comptait, fin 2019, six Communautés de Communes membres : Sud Vendée Littoral, le Pays de Chantonnay, le Pays de Fontenay-Vendée, le Pays des Herbiers, le Pays de Pouzauges, le Pays de Saint Fulgent - les Essarts.

Sa mission comportait principalement des travaux d'entretien et de restauration de cours d'eau et des opérations sur les ouvrages hydrauliques appartenant aux collectivités du territoire, dans le cadre de Contrat Territoriaux conclus avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le Département de la Vendée.

Au 1er janvier 2020, le SYNERVAL a adhéré au SMBL et a été de fait dissous.

### **1.1. Compétences - Territoire**

#### **1.1.1. Composition**

Depuis sa création, le SMBL, en vertu de ses statuts, a pour objet dans le périmètre défini ci-après : **« la maîtrise d'ouvrage d'opérations de restauration, d'entretien et de suivi ultérieur d'aménagement de cours d'eau intégrant le bassin versant amont du Lay en amont de Mareuil sur Lay, de leurs ouvrages hydrauliques, ainsi que des études s'y rapportant ».**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, sont adhérentes au SMBL, les 8 Communautés de Communes suivantes :

- La communauté de communes Vendée Grand Littoral,
- La communauté de communes Sud Vendée Littoral,
- la communauté de communes du Pays de Chantonnay,
- La communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée,
- la communauté de communes du Pays des Herbiers,
- La communauté de communes du Pays de Pouzauges,
- la communauté de communes du Pays de Saint Fulgent - les Essarts,
- la communauté de communes du Pays de la Chataigneraie.

#### **1.1.2. Compétences**

Le syndicat exerce pour ses membres :

- la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) prévue aux items 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L. 211.7 du Code de l'Environnement
- d'autres missions ne relevant pas de la GEMAPI, prévues aux items 3° et 12° de l'article L. 211.7 du Code de l'Environnement.

Il peut entreprendre l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence visant son champ de compétence, en application de l'article L.211-7 du code de l'environnement.

#### **Compétences obligatoires exercées pour l'ensemble des membres, dans un tronc commun :**

- **1°** - L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- **2°** - L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- **5°a)** - La composante de l'item 5° sécable relative à la défense contre les inondations fluviales,
- **8°** - La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ; à l'exception de la lutte contre les espèces animales envahissantes,
- **12°** - L'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

Dans ce cadre de l'item 12°, le Syndicat mixte a pour mission d'animer la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Lay et d'être le support logistique et institutionnel pour assurer sa mise en œuvre et sa révision sous la responsabilité de la CLE.

Également dans le cadre de l'item 12, le Syndicat mixte peut informer, renseigner et sensibiliser le public sur la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

#### **Compétences à la carte (au choix des membres) :**

Les membres qui en expriment le choix peuvent adhérer selon les modalités décrites à l'article « Procédure de transfert des compétences à la carte », à une ou plusieurs des compétences à la carte, visées ci-dessous :

- **5°b)** - La composante de l'item 5° sécable relative à la défense contre la mer.
- **3°** - L'approvisionnement en eau.

Dans le cadre de l'item 3°, compétence partagée du L 211-7 relative à la distribution d'eau, le Syndicat Mixte a pour mission de porter les études et travaux relatifs à la construction de retenues de substitution destinées à la régulation des aquifères par réduction des prélèvements estivaux par l'irrigation.

### **1.1.3. Périmètre d'intervention**

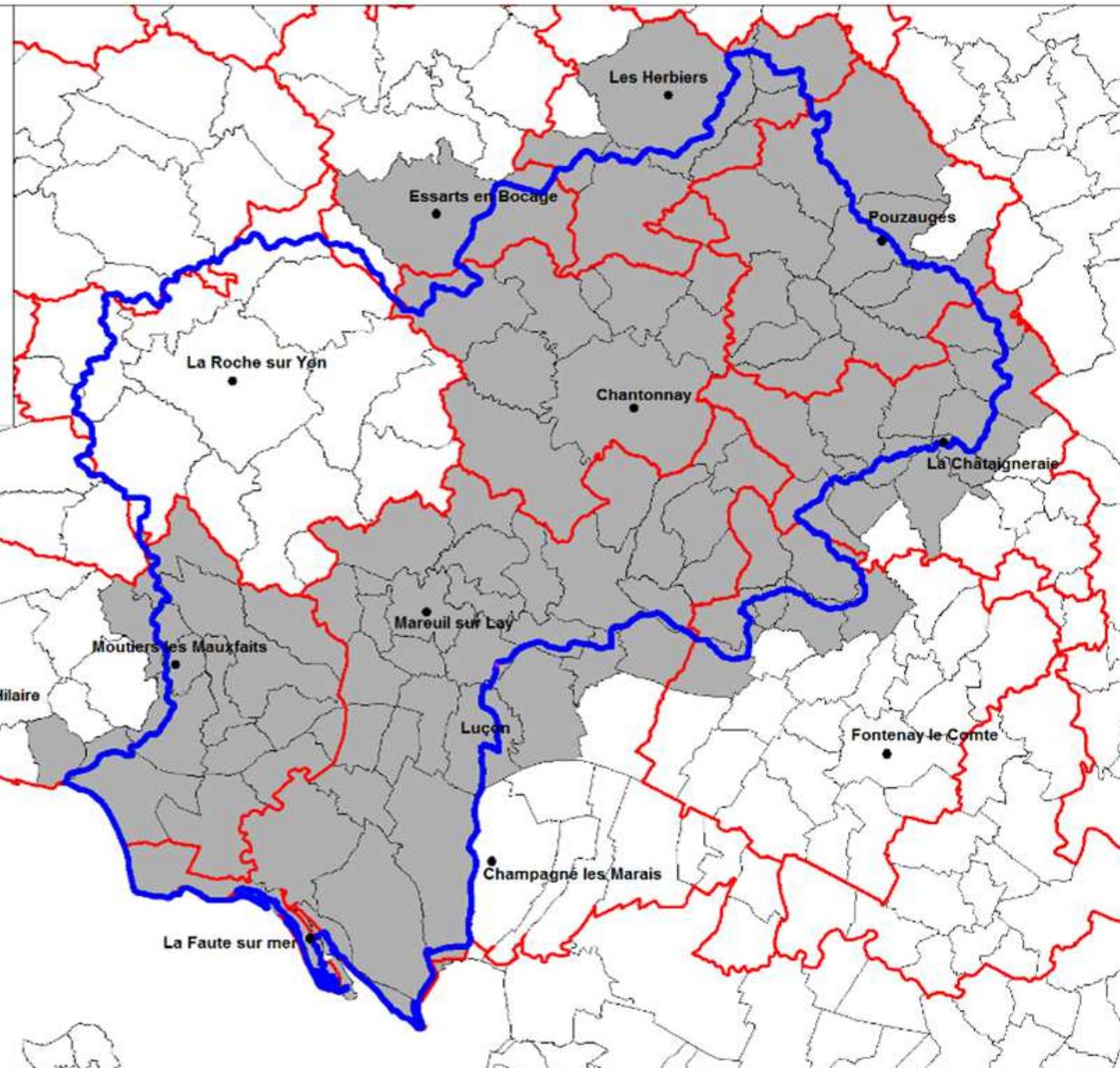
Le syndicat intervient dans les limites du périmètre de ses membres, pour les parties de leur territoire comprises dans le périmètre hydrographique cohérent du bassin versant du Lay, exception faite des lacs ou plans d'eau dont l'objet premier est l'alimentation en eau potable, les activités de loisirs ou nautiques.

La carte ci-après permet de distinguer les limites du périmètre d'intervention du SMBL.

**CARTE DU PERIMETRE DU  
SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LAY  
(SMBL)**

**Légende**

- Communes
- EPCI-FP
- Bassin versant du Lay
- Commune intégrée en totalité ou en partie au périmètre du SMBL



Périmètre du SMBL

## 1.2. Organisation - fonctionnement

### 1.2.1. Composition du Comité Syndical et du Bureau

Le Syndicat est administré par un Comité Syndical, assemblée délibérante du Syndicat, composée de délégués titulaires et suppléants élus par l'organe délibérant de chaque membre du Syndicat.

Le nombre des sièges des membres au Comité Syndical est déterminé en fonction de sa superficie dans le bassin versant hydrographique du Lay et en fonction de son linéaire de côtes dans le périmètre du Syndicat, comme suit :

EPCI-FP MEMBRES DU SMBL	NOMBRE DE DELEGUES	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
PAYS DE CHANTONNAY	4	4
PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	3	3
PAYS DE FONTENAY – VENDEE	2	2
PAYS DES HERBIERS	3	3
PAYS DE POUZAUGES	3	3
PAYS DE SAINT-FULGENT – LES ESSARTS	2	2
SUD VENDEE LITTORAL	12	12
VENDEE GRAND LITTORAL	6	6
<b>TOTAL</b>	<b>35</b>	<b>35</b>

Le Syndicat est également administré par un bureau composé de 15 membres dont le président et les vice-présidents. Le Comité Syndical a délégué une partie de ses attributions au bureau.

### 1.2.2. Fonctionnement général

Le Syndicat Mixte Bassin du Lay est un syndicat sixte dit « fermé » ; c'est-à-dire composé d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), par opposition aux syndicats mixtes « ouverts » associant des collectivités territoriales, des groupements de collectivités territoriales et d'autres personnes de droit public. A ce titre, il est directement régi par les articles L.5711-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Les syndicats mixtes ne sont pas des EPCI (EPCI : Syndicats de Communes, Communautés de Communes, Communautés urbaines, Communautés d'agglomération et métropoles), même s'ils constituent une forme de coopération locale.

Toutefois, par renvoi des articles propres aux syndicats mixtes fermés, ils fonctionnent selon un panachage de dispositions communes aux EPCI en général et aux Syndicats de communes en particulier, sous réserve de quelques dispositions particulières propres aux syndicats mixtes.

Concernant leurs dispositions financières, les syndicats mixtes doivent majoritairement se référer, par renvoi, à celles des Communes.

### 1.2.3. Ressources – moyens financiers

Les ressources financières sont celles prévues à l'article L.5212-19 du CGCT et reposent principalement sur :

- **Les contributions des membres** associés, calculées selon les clés de répartition statutaires,
- **Les subventions**, principalement celles de l'Etat, de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, du Département et de la Région.

## **II. COMPTE ADMINISTRATIF 2024 BUDGET PRINCIPAL : STRUCTURES ET EVOLUTIONS DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT**

---

### **2.1. Structure du compte administratif 2024**

Les comptes 2024 ont été arrêtés comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>1 989 463,94</b>	<b>2 391 816,96</b>	<b>3 841 298,68</b>	<b>2 688 580,59</b>
Résultat de l'année		402 353,02		-1 152 718,09
002 Excédent de fonctionnement reporté		1 804 030,56		
001 Excédent d'investissement reporté				183 340,37
Restes à réaliser			452 581,62	1 032 696,23
<b>RÉSULTAT CUMULÉ</b>		<b>2 206 383,58</b>		<b>-389 263,11</b>

#### **Les Restes à réaliser**

Les restes à réaliser constatés fin 2024 sont les suivants :

## Dépenses d'investissement

CHAPITRES	ARTICLES	FONCTIONS	C. ANA	SECTION INVESTISSEMENT	PREVISIONS 2024 A LA FONCTION (AVEC APCP)	REALISATIONS 2024 A LA FONCTION	DISPONIBLE AU 31/12/2024	RESTES A REALISER PROPOSES 2025	PREVISIONS 2024 A L'ARTICLE (AVEC APCP)	REALISATIONS 2024 A L'ARTICLE	DISPONIBLE AU 31/12/2024	RESTES A REALISER PROPOSES 2025
Ch. - 20 immobilisations incorporelles	Art. - 2031 Frais d'études	Fon. - 731 Politique de l'eau	PIM	Digues Belle Henriette, Etudes Varenne Chenolette, Action P7.1 et P7.3	806 727,80	304 233,07	502 494,73	400 152,00	1 363 693,52	505 107,79	858 585,73	425 905,92
		Fon. - 731 Politique de l'eau	GEMA aval	Etude morpho (Troussepoil, Graon aval, Marzell) Etude ouvrages (Graon, Vieux Lay)	146 400,00	43 690,00	102 709,92	20 953,92				
		Fon. - 76 Préservation milieu naturel	GEMA amont	Restauration cours d'eau Chataigneraie	28 816,00	8 592,00	20 224,00	4 800,00				
	Art. - 20422 sbvt équipement droit privé	Fon. - 731 Politique de l'eau	GEMA aval	Création d'abreuvoirs et de franchissements	88 960,00	5 572,19	83 387,81	20 675,70	194 960,00	5 572,19	189 387,81	26 675,70
	Art. - 20422 sbvt équipement droit privé	Fon. - 76 Préservation milieu naturel	GEMA amont	Création d'abreuvoirs et de franchissements	106 000,00	-	106 000,00	6 000,00				
										<b>TOTAL</b>	<b>452 581,62</b>	

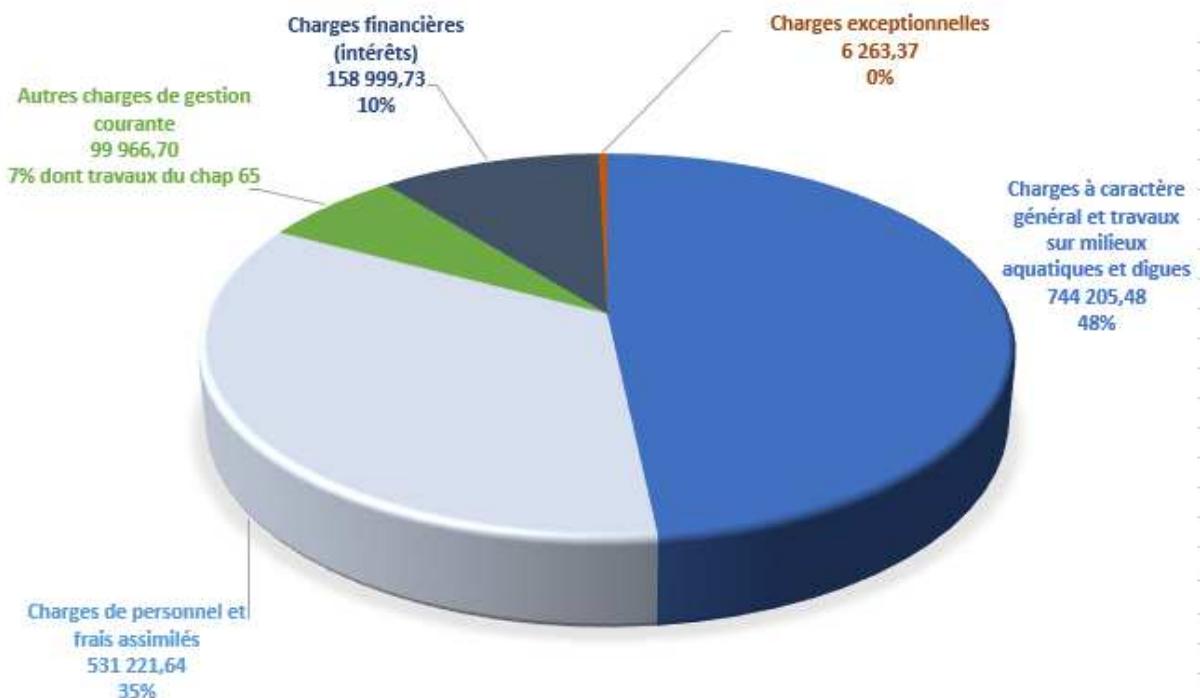
## Recettes d'investissement

CHAPITRES	ARTICLES	FONCTIONS	C. ANA	SECTION INVESTISSEMENT	PREVISIONS 2024 A LA FONCTION (AVEC APCP)	REALISATIONS 2024 A LA FONCTION	DISPONIBLE AU 31/12/2024	RESTES A REALISER PROPOSES 2025	PREVISIONS 2024 A L'ARTICLE (AVEC APCP)	REALISATIONS 2024 A L'ARTICLE	DISPONIBLE AU 31/12/2024	RESTES A REALISER PROPOSES 2025
CH. 13 Subventions d'investissement	Art. - 1311 État et établissements nationaux	Fon. - 731 Politique de l'eau	PIM	Muret Merlon Action PEP P7.1 Action PEP P7.3	2 429 227,11	501 236,31	1 927 990,80	547 464,00	2 968 495,56	505 914,75	2 462 580,81	547 464,00
	Art. - 1312 Régions	Fon. - 731 Politique de l'eau	PIM	Muret Merlon Action PEP P7.1 Action PEP P7.3	733 220,03	9 000,00	724 220,03	138 973,50	1 003 270,03	29 550,00	973 720,03	162 724,50
	Art. - 1312 Régions	Fon. - 731 Politique de l'eau	GEMA aval	Etude morpho (Troussepoil, Graon aval, Marzell) Etude ouvrages (Graon, Vieux)	36 600,00	-	36 600,00	16 251,00				
	Art. - 1312 Régions	Fon. - 76 Préservation du milieu naturel	GEMA amont	Etude pays de la Chataigneraie	24 450,00	9 450,00	15 000,00	7 500,00				
	Art. - 1313 Départements	Fon. - 731 Politique de l'eau	PIM	Muret Merlon Action PEP P7.1 Action PEP P7.3	699 386,50	159 186,00	540 200,50	314 195,03	1 253 525,15	629 159,95	624 365,20	322 507,73
	Art. - 1313 Départements	Fon. - 731 Politique de l'eau	GEMA aval	Création abreuvoirs/franchissements	15 650,00	12 785,30	2 864,70	2 864,70				
	Art. - 1313 Départements	Fon. - 76 Préservation du milieu naturel	GEMA amont	Etude pays de la Chataigneraie Création abreuvoirs/franchissements	29 488,65	6 438,65	23 050,00	5 448,00				
										<b>TOTAL</b>	<b>1 032 696,23</b>	

## Section de FONCTIONNEMENT

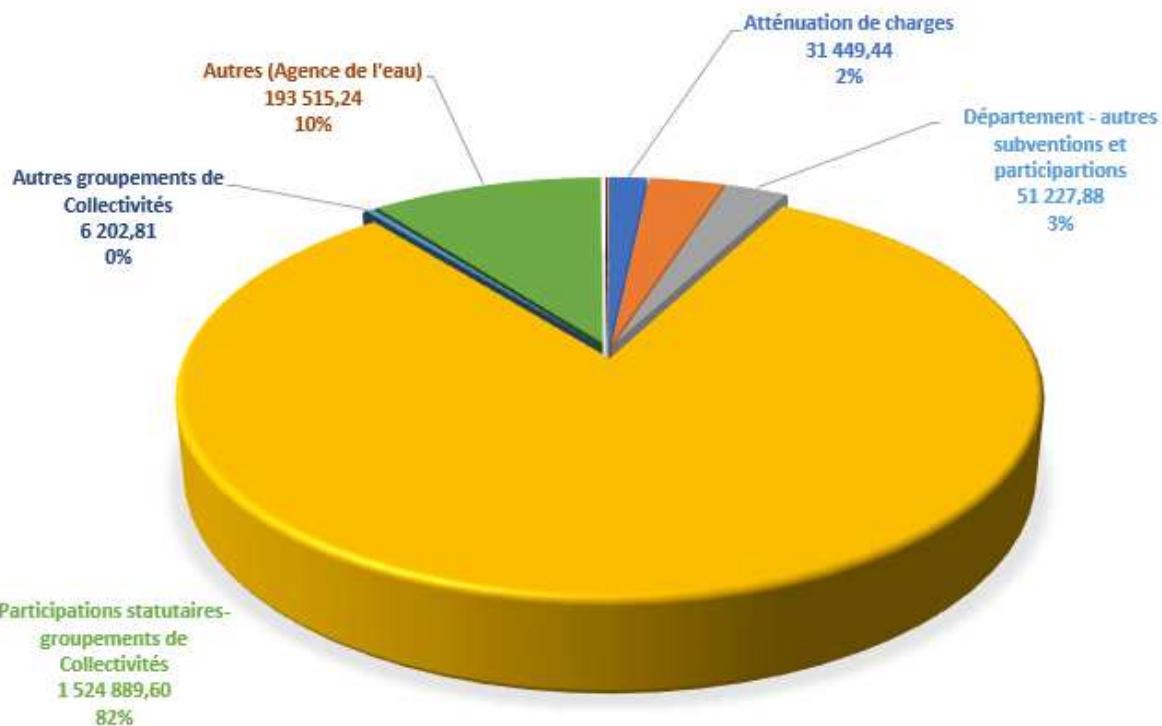
Chapitre Article/fonction	Désignation	SAGE	GEMA PI fluviale	PI submersion marine	Réalisations BP 2024	
011	Charges à caractère général	193 794,93	299 950,01	250 460,54	744 205,48	
dont	contrat de prestation de service avec des entreprises	0,00	40 416,81	87 301,64	127 718,45	
dont	Entretien de voies et réseaux	0,00	48 103,57	47 239,40	95 342,97	
dont	Etudes et recherches	182 525,96	18 744,74	0,00	201 270,70	
012	Charges de personnel et frais assimilés	123 875,81	269 337,89	138 007,94	531 221,64	
65	Autres charges de gestion courante	0,39	91 070,25	8 896,06	99 966,70	
66	Charges financières	1 589,99	28 200,47	129 209,27	158 999,73	
67	Charges exceptionnelles	0,00	2 087,79	4 175,58	6 263,37	
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	
	TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCT.	319 261,12	690 646,41	530 749,39	1 540 656,92	
023	Virement à la section d'investissement					
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 903,00	97 024,73	333 879,29	448 807,02	
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	17 903,00	97 024,73	333 879,29	448 807,02	
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.	337 164,12	787 671,14	864 628,68	1 989 463,94	
<hr/>						
RECETTES	013	Atténuation de charges	1 106,00	30 343,44	0,00	
	74	Dotations, subventions et participations	132 872,03	962 143,38	946 487,80	
	74 71	Etat	0,00	16 041,39	46 598,52	
	74 738	Département - autres subventions et participations	0,00	51 227,88	0,00	
	74 751	Participations statutaires- groupements de Collectivités	9 889,60	625 000,00	890 000,00	
	74 758	Autres groupements de Collectivités	6 202,81	0,00	6 202,81	
	74 78	Autres (Agence de l'eau)	0,00	193 515,24	0,00	
	748	Autres subventions et participations (asso de ma	0,00	0,00	0,00	
	75	Autres produits de gestion courante	80,46	961,03	1 133,01	
	76	Produits financiers	0,00	0,46	23,18	
	76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	
		TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCT.	134 058,49	993 448,31	947 643,99	
					2 075 150,79	
	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 150,00	21 329,90	288 186,27	316 666,17
		TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	7 150,00	21 329,90	288 186,27	316 666,17
		TOTAL DES RECETTES DE FONCT.	141 208,49	1 014 778,21	1 235 830,26	2 391 816,96
	<b>SOLDE D'EXECUTION - EXERCICE 2024</b>	<b>-195 955,63</b>	<b>227 107,07</b>	<b>371 201,58</b>	<b>402 353,02</b>	
	<b>RESULTAT REPORTÉ</b>	<b>230 085,96</b>	<b>82 085,49</b>	<b>1 660 247,56</b>	<b>1 972 419,01</b>	
	<b>SOLDE D'EXECUTION CUMULE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>34 130,33</b>	<b>309 192,56</b>	<b>2 031 449,14</b>	<b>2 374 772,03</b>	

## DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2024



Sur un montant total de dépenses réelles de fonctionnement de 1 540 656,92 €

## RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2024

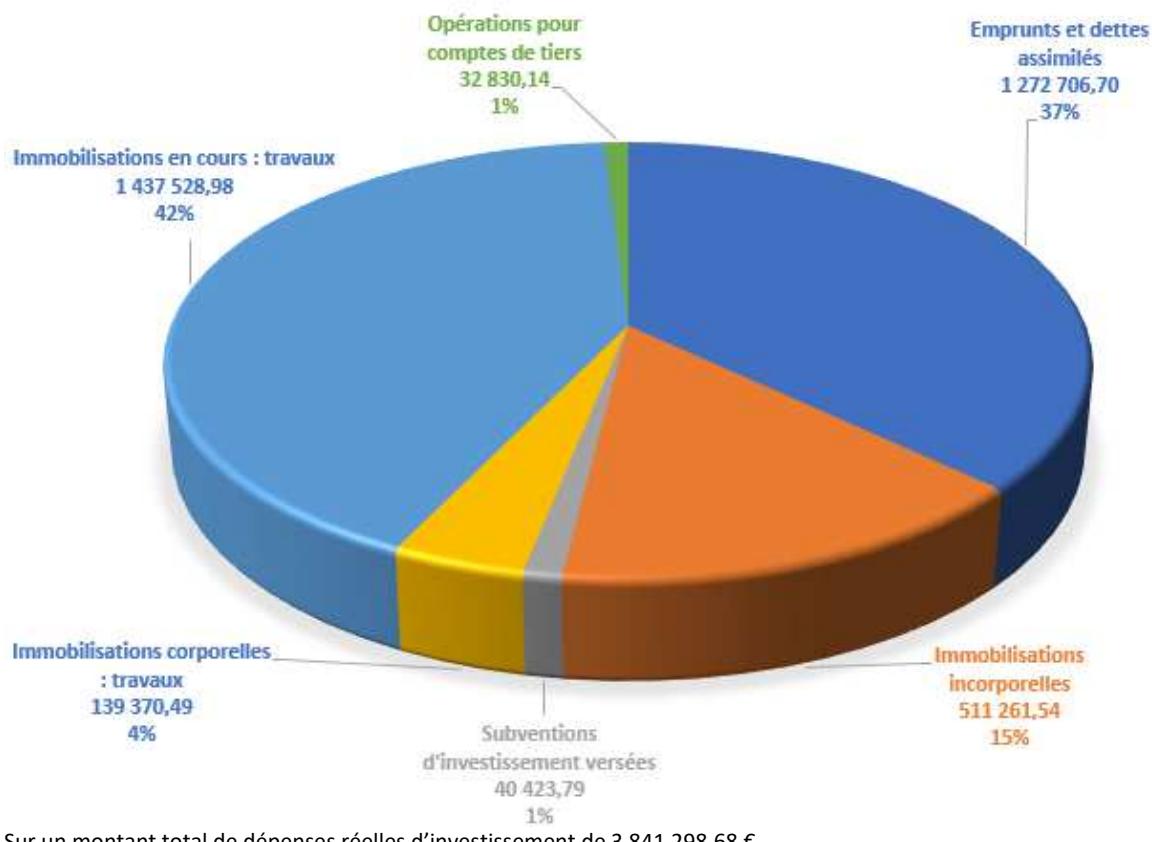


Sur un montant total de recettes réelles de fonctionnement de 2 075 150,79 €

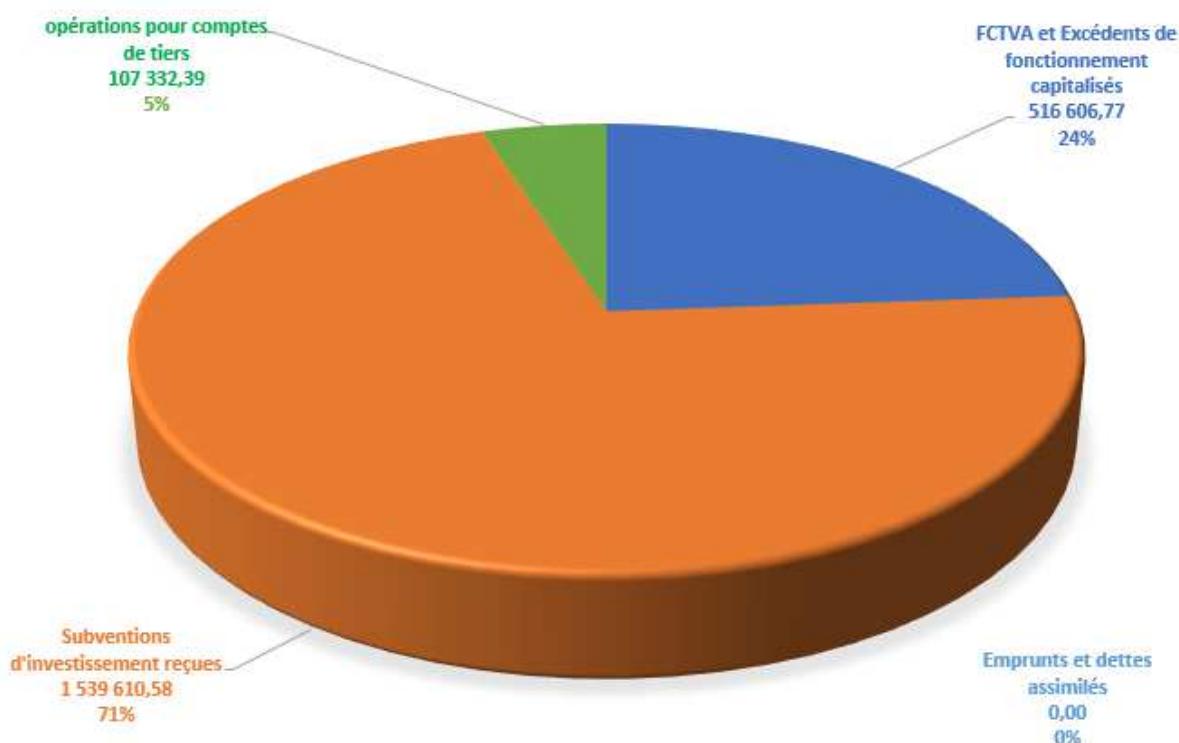
## Section d'INVESTISSEMENT

<b>Chapitre Article/fonction</b>	<b>Désignation</b>	<b>SAGE</b>	<b>GEMA PI fluviale</b>	<b>PI submersion marine</b>	<b>Réalisations BP 2024</b>
<b>DEPENSES</b>					
13	Subventions d'investissements versées	0,00	14 976,00	0,00	14 976,00
16	Emprunts et dettes assimilés	1 107,96	79 900,69	1 191 698,05	1 272 706,70
20	Immobilisations incorporelles	11 923,80	183 441,35	315 896,39	511 261,54
204	Subventions d'investissement versées	0,00	40 423,79	0,00	40 423,79
21	Immobilisations corporelles	745,44	49 822,52	88 802,53	139 370,49
23	Immobilisations en cours	35 683,25	428 708,52	973 137,21	1 437 528,98
4581	Opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	32 830,14	32 830,14
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>49 460,45</b>	<b>797 272,87</b>	<b>2 602 364,32</b>	<b>3 449 097,64</b>
<b>RECETTES</b>					
040	<i>opérations d'ordre de transfert entre section</i>	7 150,00	21 329,90	288 186,27	316 666,17
041	Opérations patrimoniales	291,84	6 046,44	69 196,59	75 534,87
045	Comptabilité distincte rattachée	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>7 441,84</b>	<b>27 376,34</b>	<b>357 382,86</b>	<b>392 201,04</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>56 902,29</b>	<b>824 649,21</b>	<b>2 959 747,18</b>	<b>3 841 298,68</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 740,07	68 198,65	446 668,05	516 606,77
10 222	FCTVA et Excédents de fonctionnement capitalisé	1 740,07	68 198,65	446 668,05	516 606,77
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	870 188,27	669 422,31	1 539 610,58
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
20		0,00	0,00	548,51	548,51
21	Immo reçues au titre mise à disposition	0,00	0,00	140,45	140,45
4582	opérations pour comptes de tiers	0,00	74 502,25	32 830,14	107 332,39
024	Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
027	Autres immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 740,07</b>	<b>1 012 889,17</b>	<b>1 149 609,46</b>	<b>2 164 238,70</b>
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>				
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 903,00	97 024,73	333 879,29	448 807,02
041	Opérations patrimoniales	291,84	6 046,44	69 196,59	75 534,87
045	Comptabilité distincte rattachée	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>18 194,84</b>	<b>103 071,17</b>	<b>403 075,88</b>	<b>524 341,89</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>19 934,91</b>	<b>1 115 960,34</b>	<b>1 552 685,34</b>	<b>2 688 580,59</b>
	<b>SOLDE D'EXECUTION CUMULE A LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>-36 967,38</b>	<b>291 311,13</b>	<b>-1 407 061,84</b>	<b>-1 152 718,09</b>
	<b>RESULTAT REPORTÉ</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>SOLDE D'EXECUTION CUMULE A LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>-36 967,38</b>	<b>291 311,13</b>	<b>-1 407 061,84</b>	<b>-1 152 718,09</b>

## DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT 2024



## RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT 2024



## **2.2. Charges et ressources de la section de fonctionnement**

### **Part de chaque type de dépenses dans le total des dépenses réelles de fonctionnement réalisées en 2024 :**

Comme les années passées, les dépenses de fonctionnement pour 2024 se répartissent essentiellement entre :

- chap. 011 : qui représente 48,30 % des dépenses réelles (25,85 % en 2023) augmentation qui s'explique par le paiement de situations pour l'étude HMUC.
- chap. 012 : les charges de personnel 34,48 % (35 % en 2023)
- Autres charges de gestion courante : 6,49 % (21 % en 2023) En 2023 la trésorerie avait demandé de réaliser des régularisation d'écritures pour des travaux sur compte de tiers (article 6574 276 919,86 €) écritures que le syndicat n'a pas eues à réaliser en 2024.
- Charges financières : 10,32 % (11 % en 2023)
- Charges exceptionnelles : 0,41 % (8 % en 2023) En 2023 le syndicat avait réglé 109 100,50 € d'indemnités de résiliation pour un marché.

### **Part de chaque type de recettes dans le total des recettes réelles de fonctionnement réalisées en 2024 :**

Les recettes enregistrées au chapitre 74 « DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS » correspondent à la quasi-totalité des recettes réelles de fonctionnement.

- Participations des Collectivités membres : 75,00 %
- Subventions : 15 %
  - dont Etat : 3 %
  - dont Département : 2,5 %
  - dont Agence de l'Eau : 9,4 %

## **2.3. Charges et ressources de la section d'Investissement**

### **Part de chaque type de dépenses dans le total des dépenses réelles d'investissement réalisées en 2024 :**

Comme les années passées, les dépenses d'investissement pour 2024 se répartissent essentiellement entre :

- chap. 016 : Remboursement du capital des emprunts 36,89 %
- chap. 20 : Etudes et maitrisés d'œuvre 14,82 %
- Chap. 21 et 23 : Travaux sur les digues et les ouvrages 85 %
- Subventions d'investissement versées : 0,43 %
- Opérations pour comptes de tiers : 0,95 %

### **Part de chaque type de recettes dans le total des recettes réelles d'investissement réalisées en 2024 :**

Pour 2024 , les recettes proviennent essentiellement des subventions.

- Dotations, fonds divers et réserves : 23 %
- Subventions d'investissement reçues : 71,13 %
- Emprunts et dettes assimilés : 0 %
- Produit des cessions d'immobilisations : 0 %
- Opérations pour comptes de tiers : 4,95 %
- Produit des cessions d'immobilisations : 0 %

## 2.4. Structure de la dette au 31/12/2024

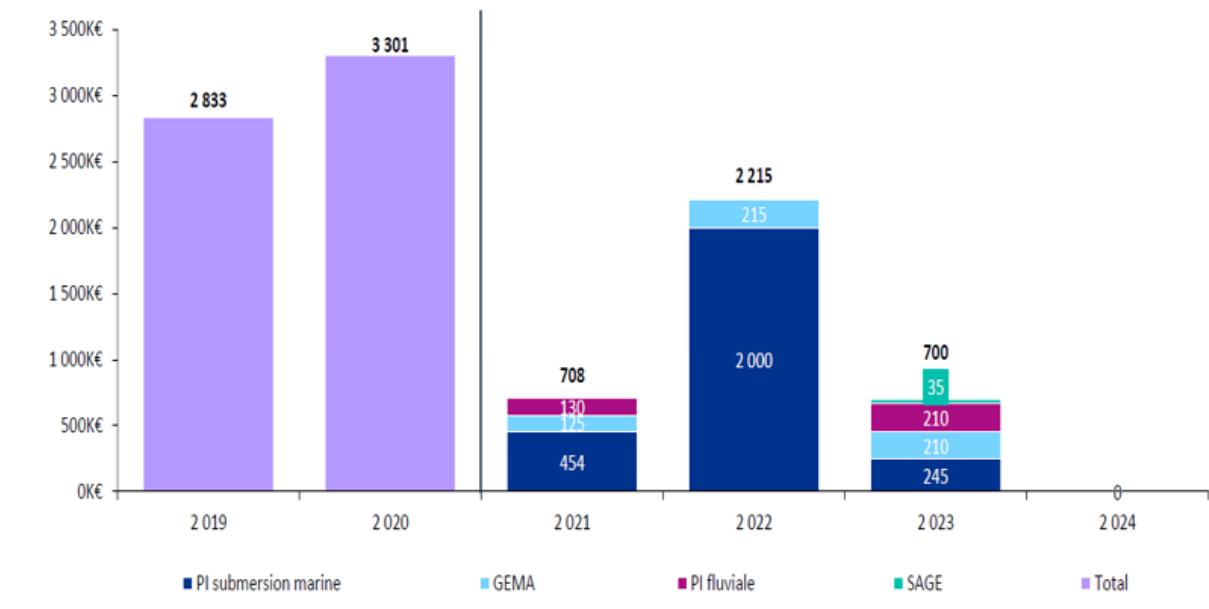
Au 31/12/2024, les prêts en cours sont les suivants :

N°·Emprunt	Date·d'acquisition	Organisme-prêteur	Objet	Montant	Date·de·fin	CRD·au·01/01/25	Montant·échéances·2025
E3-n°10000701722	20/04/2017	Crédit-Agricole	PIM—Travaux-barrage-du-Braud	767 880,00-€	30/07/2037	522 146,57-€	46 152,44-€
E5-n°8353212	01/01/2013	Caisse-Epargne	PIM—Transfert-prêt-GEMAPI-CCSVL	915 000,00-€	15/04/2033	486 879,08-€	68 912,08-€
E6-n°mon27944eur	01/01/2013	La-Banque-Postale	PIM—Transfert-prêt-GEMAPI	510 000,00-€	01/05/2028	165 885,74-€	45 613,74-€
E7-n°1316322	01/01/2027	Caisse-des-Dépôts	PIM—Transfert-prêt-GEMAPI-CCSVL	412 500,00-€	01/04/2034	237 500,00-€	33 991,23-€
E8-n°1316323	01/04/2018	Caisse-des-Dépôts	PIM—Transfert-prêt-GEMAPI-CCSVL	462 656,36-€	01/10/2045	350 118,20-€	30 225,34-€
E12-n°10001065286	09/07/2018	Crédit-Agricole	PIM—Travaux-submersion-marine	1 500 000,00-€	15/08/2038	1 049 792,43-€	94 116,74-€
E14-n°39353	01/10/2010	CMO	GEMA—SYNERVAL	350 000,00-€	01/10/2025	29 086,68-€	29 812,93-€
E15-n°1213438	08/02/2012	Caisse-des-Dépôts	GEMA—SYNERVAL	80 000,00-€	01/02/2027	20 487,49-€	7 454,23-€
E17-n°8486303	21/10/2013	Caisse-Epargne	GEMA—SYNERVAL	290 000,00-€	10/11/2028	77 333,48-€	22 045,55-€
E22-n°10001785573	25/06/2021	Crédit-Agricole	PIM—Travaux-Merlon	887 605,30-€	15/12/2040	745 092,01-€	51 897,28-€
E23-n°10000201811	04/02/2022	Crédit-Agricole	PIM—Réaménagement-transfert-de-digues	45 638,26-€	10/04/2029	29 654,01-€	7 144,48-€
E24-n°10002524816	13/06/2022	Crédit-Agricole	GEMA—Travaux-de-vannage-sur-le-Lay-(Mortevieille)	215 000,00-€	10/10/2037	189 463,58-€	16 316,08-€
E25-n°00020371504	05/12/2022	CMO	PIM—Travaux-Wagons-(prêt-relais)	1 400 000,00-€	15/08/2026	207 000,00-€	209 591,29-€
E26-n°00020371	12/08/2022	CMO	PIM—Travaux-Wagons	600 000,00-€	05/09/2042	546 133,03-€	38 002,64-€
E27-n°10002946904	03/07/2023	Crédit-Agricole	CLE---GEMA—PIF—PIM-----Siège-social	700 000,00-€	10/12/2043	677 840,88-€	53 219,48-€

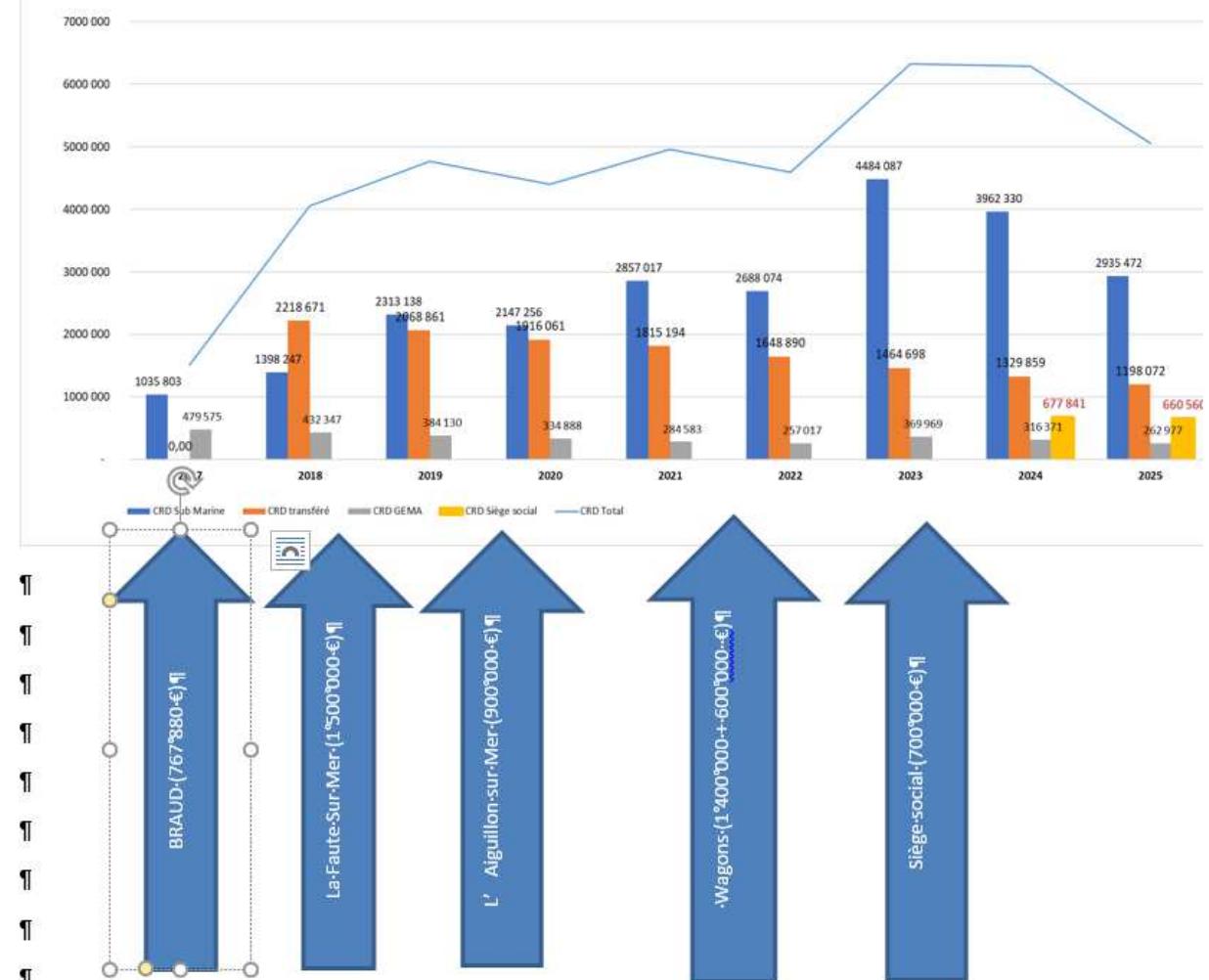
En 2024 le syndicat n'a contracté aucun emprunt.

❖→ Encours de la dette au 31/12/N (en k€ de 2019 à 2024) : répartition des emprunts selon la comptabilité analytique

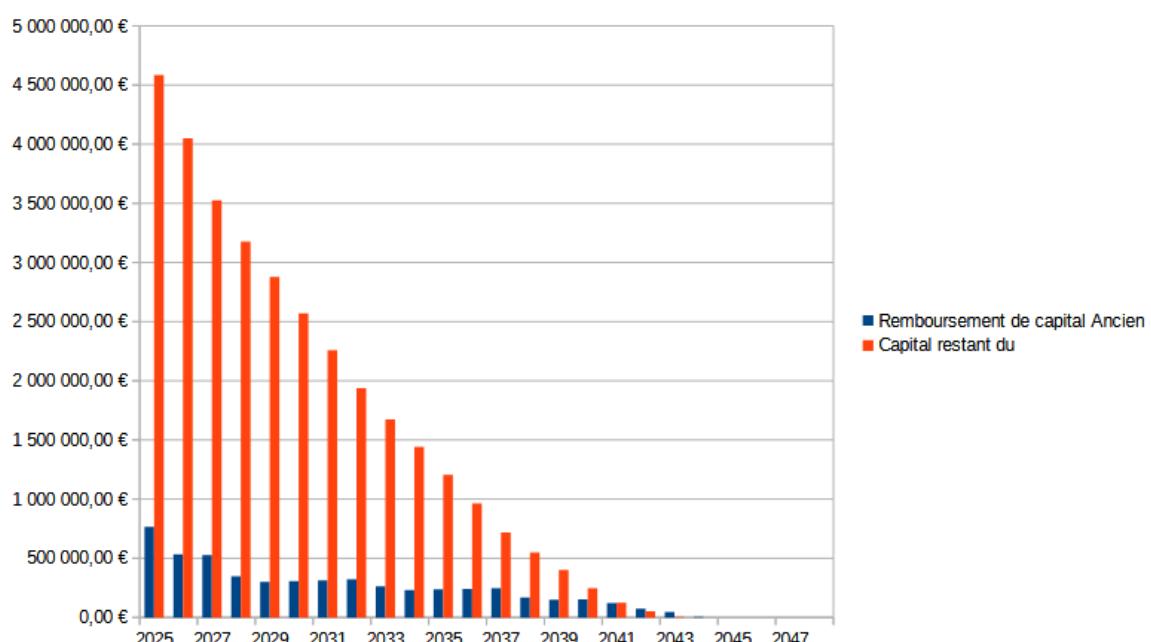
### Emprunts (en k€, 2019 à 2024)



### EVOLUTION DU CRD DE 2017 A 2030 (mise à jour janv 2025)



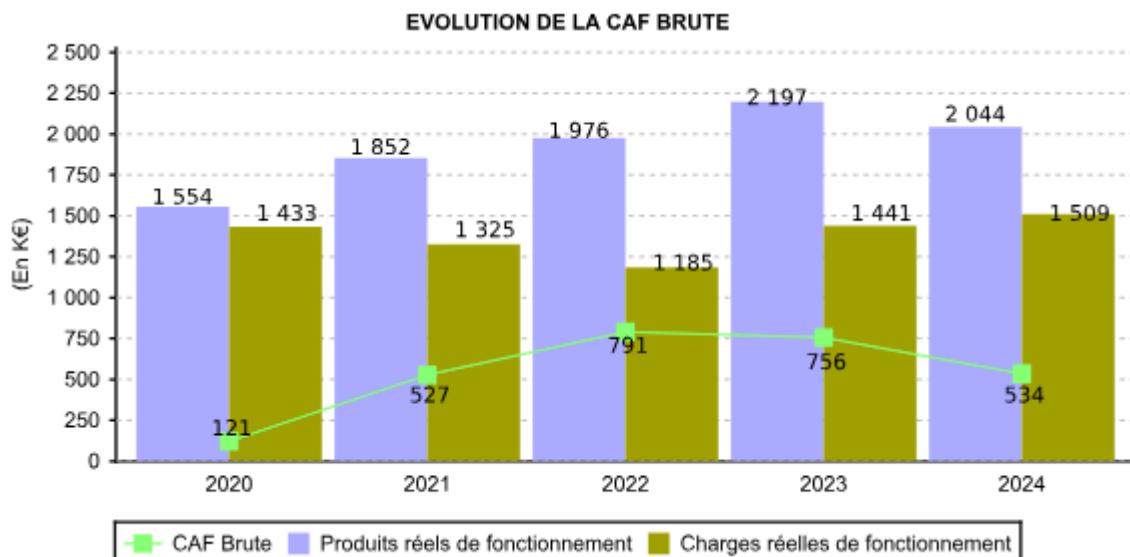
Exercice	Remboursement de capital Ancien	CRD au 31/12 N-1		5 349 268,33 €
		intérêts	échéances	
2025	765 350,56 €	134 829,06 €	900 179,62 €	4 583 917,77 €
2026	533 983,99 €	115 706,67 €	649 690,66 €	4 049 933,78 €
2027	525 378,69 €	102 086,90 €	627 465,60 €	3 524 555,09 €
2028	347 974,74 €	88 476,90 €	436 451,64 €	3 176 580,35 €
2029	299 634,03 €	78 542,56 €	378 176,59 €	2 876 946,32 €
2030	305 369,19 €	70 499,47 €	375 868,66 €	2 571 577,13 €
2031	313 597,01 €	62 271,64 €	375 868,66 €	2 257 980,12 €
2032	321 353,02 €	53 777,36 €	375 130,38 €	1 936 627,10 €
2033	262 825,02 €	45 034,37 €	307 859,39 €	1 673 802,08 €
2034	231 686,70 €	38 717,47 €	270 404,17 €	1 442 115,38 €
2035	236 548,53 €	33 855,64 €	270 404,17 €	1 205 566,85 €
2036	241 530,25 €	28 873,92 €	270 404,17 €	964 036,60 €
2037	246 635,22 €	23 768,95 €	270 404,17 €	717 401,38 €
2038	167 766,56 €	18 537,25 €	186 303,81 €	549 634,82 €
2039	149 907,28 €	14 638,61 €	164 545,88 €	399 727,55 €
2040	153 535,85 €	11 010,03 €	164 545,88 €	246 191,69 €
2041	120 299,28 €	7 276,16 €	127 575,44 €	125 892,41 €
2042	73 521,33 €	3 807,06 €	77 328,39 €	52 371,09 €
2043	46 210,75 €	1 670,64 €	47 881,39 €	6 160,34 €
2044	6 160,34 €	196,51 €	6 356,85 €	0,00 €
2045	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2046	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2047	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2048	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €



## 2.5. Principaux indicateurs financiers

- ***Epargne brute***

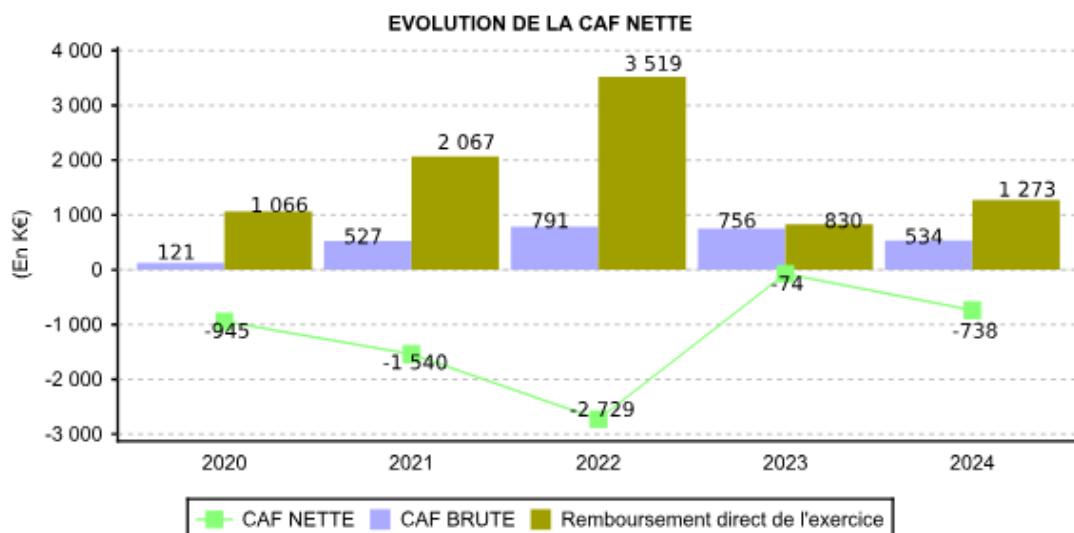
La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...) Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes et capital.



- ***Epargne nette***

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.



### III. STRUCTURE DES EFFECTIFS AU 31/12/2024

---

- L'effectif de la collectivité fin 2024 est de :
  - 11 agents en activité,
  - 1 agent en disponibilité
  - 1 agent en détachement

	Fonctionnaires	Contractuels sur emploi permanent	Contractuels sur emploi non permanent (publics/privés)
En nombre	7	3	1
En ETP	7	3	1

- Répartition par filière et par statut :

Filières	Fonctionnaires	Contractuels droit public + droit privé	Total	
			En nombre	En ETP
Administrative	2	0	2	2
Technique	5	4	9	9
Culturelle	0	0		
Sportive	0	0		
Médico-sociale	0	0		
Animation	0	0		
Police	0	0		
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>11</b>	<b>11</b>

- Répartition par catégorie hiérarchique :

Fonctionnaires et contractuels	En nombre	En ETP
Catégorie A	2	2
Catégorie B	6	6
Catégorie C	3	3

**Les mouvements de personnel :** Départ d'un agent à mi-temps et demande de mutation d'un agent à temps complet au service administratif. Arrivée d'un agent contractuel à temps plein afin d'assurer le remplacement d'un technicien en arrêt maladie depuis février 2024.

Le nombre d'heures travaillées par agent est de 35h par semaine soit 151,6 h par mois. Le choix est laissé aux agents de travailler 38h30 par semaine et d'avoir des jours RTT.

Le nombre de jours de congés annuels est de 25 jours, auxquels s'ajoutent, le cas échéant, des jours au titre du fractionnement des congés.

- Le personnel titulaire au 31/12/2024

Fonction	Grade	Temps de travail
Animateur de la CLE du SAGE	Ingénieur Principal	Temps complet
Maître de digues	Technicien principal 1 <sup>e</sup> cl	Temps complet
Technicien Rivières	Technicien principal 1 <sup>e</sup> cl	Temps complet
Technicien Rivières	Adjoint Technique Territorial	Temps complet
Technicien polyvalent	Adjoint Technique Territorial	Temps complet
Secrétaire - Comptable	Rédacteur principal de 1 <sup>e</sup> cl	Temps complet
Secrétaire - Comptable	En cours de remplacement	Temps complet

- Le personnel non titulaire au 31/12/2024

Fonction	Grade	Temps de travail
Technicienne PAPI	Ingénieur	Temps complet
Technicienne CLE	Technicien	Temps complet
Technicien Rivières	Technicien	Temps complet
Technicien Rivières	Technicien	Temps complet

## IV. BILAN DES ACTIVITES MILIEUX AQUATIQUES

---

### 4.1. Secteur amont de Mareuil : CT Eau Lay amont

Ces activités font l'objet d'un rapport d'activités techniques détaillé disponible au siège du SMBL.

#### 4.1.1. Rappel du programme d'actions prévu pour 2024

##### ➤ CT Eau Lay amont et affluents

Pour 2024, le programme d'actions du Contrat Territorial comportait principalement :

- les travaux de restauration morphologique du lit sur la Maine et ses affluents et de travaux d'accompagnement (mise en défens notamment),
- les travaux d'effacements totaux de quatre obstacles à l'écoulement sur le Grand Lay
- les travaux de restauration de la ripisylve et de gestion des embâcles sur le Grand Lay

D'autres actions étaient également prévues (lutte contre les plantes envahissantes, réalisation d'inventaires faune/flore, etc). Le tableau ci-dessous présente quantitativement les travaux prévus pour 2024 dans le cadre du CT Eau :

Programme prévu pour 2024		
Unité	Quantité prévue	Montant TTC prévu
<b>SMBL - CT EAU LAY AMONT ET AFFLUENTS</b>		
Restauration morphologique du lit		
Effacement total d'un obstacle à l'écoulement		
Radiers successifs (continuité sur petits ouvrages)		
Suppression d'un étang sur cours		
Remplacement d'ouvrages de franchissement existants (pont cadre)		
Remplacement d'ouvrages de franchissement existants (demi-arche/passerelle)		
Aménagement de système d'abreuvement		
Restauration de la ripisylve et gestion des embâcles		
Gestion des plantes envahissantes (26,5km/an)		
Travaux de restauration du milieu (expérimentation gestion plantes envahissantes)		
Etude de diagnostic (type REH) CC Pays de la Chataigneraie		
Inventaires Faune/Flore		
Indicateurs de suivi (IBG - IPR)		
Communication		
Outils SYSMA		
<b>TOTAL DES ACTIONS 2024</b>		<b>400 260,00 €</b>

A noter que l'étude sur les cours d'eau du Pays de la Chataigneraie, prévue en 2022, a été étalée dans le temps et vient donc s'ajouter à ce programme.

➤ Validation de la stratégie de gestion des plantes envahissantes

En 2022, le syndicat a initié l'élaboration d'une stratégie de gestion des plantes envahissantes. En effet, au vu du développement exponentiel de ces espèces sur le bassin et notamment de la jussie dans les canaux du marais, une intervention généralisée d'arrachage manuel devenait de plus en plus difficilement soutenable techniquement et financièrement et montrait également parfois ses limites en termes de résultats. L'objectif principal de cette stratégie était donc de porter une réflexion sur une logique d'intervention cohérente, avec une priorisation de secteurs liée aux enjeux qui y sont présents afin de rompre avec une logique d'intervention systématique du SMBL.

Cette demande a également été faite par le Département, seul organisme qui continue à financer les opérations d'arrachage de plantes envahissantes, auprès de toutes les structures vendéennes concernées.

Ce travail a donc par la suite été poursuivi en 2023 et c'est au début de l'année 2024 que cette stratégie de gestion a été validée à l'échelle du territoire par le Comité Syndical.

➤ Modalités d'intervention

Contrairement aux années passées, les opérations d'arrachage de plantes exotiques envahissantes (jussie et myriophylle du Brésil) ont été réalisées exclusivement en régie, d'abord avec le concours de deux stagiaires, puis avec une équipe composée d'un technicien et de deux saisonniers. Les produits issus de l'arrachage sont déposés sur des parcelles situées à proximité des zones d'arrachage, après accord préalable des riverains et en dehors de toute zone humide et de zone inondable.

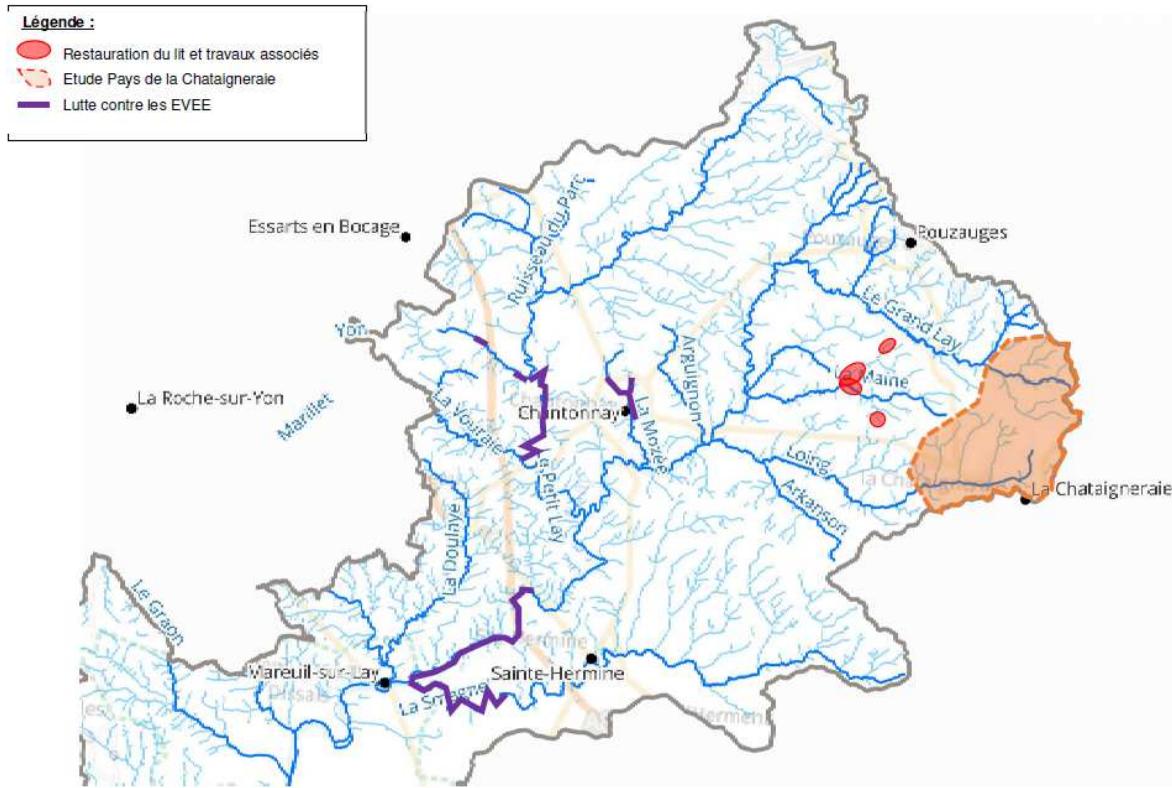
➤ Les résultats techniques des interventions :

En 2024, ce sont **environ 900 kg de plantes envahissantes** qui ont été arrachés sur environ 30 km de cours d'eau à raison de deux passages. Le détail de ces quantités et le temps passé est indiqué dans le tableau en page suivante. A noter que les éléments sont présentés en kg dans ce bilan synthétique mais que la façon de réaliser le suivi des opérations d'arrachage a été modifiée (travail réalisé par les saisonniers).

D'autres actions étaient également prévues en 2024, comme l'entretien de la passe à poissons de Mareuil-sur-Lay.

#### 4.1.2. Localisation générale des actions réalisées en 2024

La carte ci-dessous permet de localiser les différentes actions menées en 2024 en matière de gestion des milieux aquatiques sur l'amont du bassin versant du Lay.



#### 4.1.3. Détail des dépenses

Le bilan technique et financier de l'année 2024 est le suivant :

SMBL - CT EAU LAY AMONT ET AFFLUENTS			
Restauration morphologique du lit			
Effacement total d'un obstacle à l'écoulement			
Radiers successifs (continuité sur petits ouvrages)			
Suppression d'un étang sur cours (initialement déconnexion)			
Remplacement d'ouvrages de franchissement existants (pont cadre)			
Remplacement d'ouvrages de franchissement existants (demi-arche/passerelle)			
Aménagement de système d'abreuvement			
Restauration de la ripisylve et gestion des embâcles			
Gestion des plantes envahissantes (26,5km/an)			
Travaux de restauration du milieu (expérimentation gestion plantes envahissantes)			
Etude de diagnostic (type REH) CC Pays de la Chataigneraie			
Inventaires Faune/Flore			
Indicateurs de suivi (IBG + IPR)			
Communication			
Outils SYSMA			
<b>TOTAL DES ACTIONS 2024</b>			

Bilan technique				Bilan financier		
Unité	Quantité prévue	Quantité réalisée	Taux de réalisation	Montant TTC prévu	Montant TTC réalisé	Taux de réalisation
ml	4651	2350	52%	269 550,00 €	59 753,94 €	22%
unité	4	0	0%	32 400,00 €	- €	0%
site	1	2	200%	3 600,00 €	Intégré aux travaux de morpho	0%
unité	Indus aux travaux de morpho (2022)	0,25			- €	
site	1	0	0%	12 000,00 €	- €	0%
site	3	0	0%	9 000,00 €	- €	0%
site	4	16	400%	3 840,00 €	14 429,50 €	378%
ml	5300	0	0%	39 750,00 €	- €	0%
km	26,5	30	112%	7 800,00 €	8 739,19 €	112%
site	0	2		- €	10 156,80 €	
unité	0	0,5		- €	17 520,00 €	38%
unité	1	1	100%	12 000,00 €	7 700,00 €	64%
unité	2	3	150%	4 320,00 €	3 084,74 €	71%
forfait	1	0	0%	3 000,00 €	- €	0%
forfait annuel	1	0	0%	3 000,00 €	- €	0%
				400 250,00 €	121 384,17 €	30%

Le tableau ci-dessous présente le bilan cumulé des années 1, 2 et 3 du CT Eau Lay amont :

SMBL - CT EAU LAY AMONT ET AFFLUENTS	Bilan technique				Bilan financier		
	Unité	Quantité prévue	Quantité réalisée	Taux de réalisation	Montant TTC prévu	Montant TTC réalisé	Taux de réalisation
Restauration morphologique du lit	m <sup>1</sup>	13462	9570	71%	873 432,00 €	281 691,65 €	32%
Effacement total d'un obstacle à l'écoulement	unité	6	6	100%	42 000,00 €	42 000,00 €	100%
Radiers successifs (continuité sur petits ouvrages)	site	9	6	67%	21 180,00 €	Intégrés au montant morpho	0%
Suppression d'un étang sur cours (initialement déconnexion)	unité	inclus aux travaux de morpho		25%	- €		0%
Remplacement d'ouvrages de franchissement existants (pont cadre)	site	1	0	0%	12 000,00 €	- €	0%
Remplacement d'ouvrages de franchissement existants (demi-arche/passerelle)	site	18	18	100%	53 400,00 €	74 310,00 €	139%
Aménagement de système d'abreuvement	site	38	64	168%	35 040,00 €	63 404,12 €	181%
Restauration de la ripisylve et gestion des embâcles	m <sup>1</sup>	16000	9500	59%	120 000,00 €	111 595,92 €	93%
Lutte contre la jussie (26,5km/an)	km	79,5	90	113%	23 400,00 €	22 965,19 €	98%
Travaux de restauration du milieu (expérimentation gestion plantes envahissantes)	site	0	2		- €	10 156,80 €	
Etude de diagnostic (type REH) CC Pays de la Chataigneraie	unité	1	0,75	75%	45 000,00 €	41 376,00 €	92%
Inventaires Faune/Flore	unité	3	3	100%	36 000,00 €	20 825,00 €	58%
Indicateurs de suivi (IBG - IPR)	unité	4	8	100%	8 640,00 €	7 484,38 €	87%
Communication	forfait	1	0	0%	6 000,00 €	- €	0%
Outils SYMSA	forfait annuel	3	0	0%	9 000,00 €	- €	0%
<b>TOTAL DES ACTIONS 2022 - 2023 - 2024</b>					<b>1 285 092,00 €</b>	<b>633 809,06 €</b>	<b>49%</b>

Le bilan de cette campagne de travaux est mitigé. Au premier regard, le taux de réalisation technique semble mauvais avec seulement 51% du linéaire de restauration morphologique réalisé, aucun ouvrage effacé, le chantier du gué de l'Audonnière qui n'a pas été réalisé et l'étang de la Gachère qui n'a pas été supprimé.

Cependant, l'analyse derrière ces chiffres est moins terne, notamment parce qu'on peut constater que certaines actions ambitieuses ont été réalisées, sont en cours ou sont initiées et prêtes à démarrer (reméandrage, effacement de plan d'eau) et ce malgré les nombreux freins à la réalisation des travaux rencontrés cette année, à savoir :

- La totalité de la préparation de travaux réalisée par un seul technicien et 7 mois de l'année passés à 1 ETP technique.
- La nécessité de réaliser une nouvelle DIG (effectuée en interne), afin de pouvoir intégrer les nouveaux travaux et parcelles, suite à l'annulation d'une partie des travaux prévus lors de l'élaboration du programme. Ce dossier a également été complété avec les éléments du « porter à connaissance » habituel afin de pouvoir réaliser la campagne de travaux de restauration morphologique de 2024, ce qui a généré une charge administrative très conséquente.
- Une disponibilité des entreprises réduites, notamment pour le lot n°1.
- Des conditions hydro-climatiques défavorables, qui ont retardé voire empêché la réalisation de certains travaux.

Parmi les points positifs de l'analyse technique, on note également les bons résultats obtenus en matière de gestion des plantes exotiques envahissantes, que ce soit sur les quantités arrachées, le fonctionnement de la régie (pour sa première année), ou la mise en place d'actions expérimentales.

Également, si le suivi après travaux est assez peu développé et ne correspond à l'heure actuelle qu'à un suivi photographique et à la réalisation d'indicateurs biologiques sur certains sites, il fait l'objet d'une réflexion, tant à l'échelle de la structure qu'au niveau départemental avec la participation à un groupe de travail sur le sujet. L'objectif est de définir et/ou sélectionner une série d'indicateurs pour évaluer la réussite ou non des travaux et ainsi tirer des enseignements pour les prochaines campagnes.

En outre, il s'agit également de trouver comment structurer au mieux cette phase, afin de réaliser des indicateurs adaptés aux travaux et aux sites et d'être efficaces sur le temps alloué à cette démarche.

L'analyse financière de cette campagne 2024 met en évidence une consommation des crédits globalement moins importante que le prévisionnel, mais avec une disparité entre sous-consommation et surconsommation de certaines lignes (due principalement aux changements opérés en matière de programmation). Cette consommation moins importante est à mettre en lien avec le taux de réalisation technique, mais aussi avec le fait que le coût de certains travaux est moins important que l'estimatif prévisionnel, notamment pour les travaux du second lot de restauration morphologique (moins de matériaux utilisés que prévu).

## **Financement des actions**

Le Syndicat bénéficie d'aides financières pour la réalisation de certains de ses projets :

- Dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) : des aides de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du Département de la Vendée sont accordées aux actions du programme.

### **4.2. Secteur aval de Mareuil : CT Eau Lay aval**

Ces activités font l'objet d'un rapport d'activités techniques détaillé disponible au siège du SMBL.

#### **4.2.1. Rappels préalables**

##### **Signature d'un nouveau contrat CT'Eau**

Le Contrat Territorial Eau est un outil technique et financier qui associe les maîtres d'ouvrages locaux, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, La Région des Pays de la Loire, le Département de la Vendée et l'Etablissement Public du Marais poitevin. Il s'agit d'un engagement sur un programme coordonné de travaux sur 2\*3 ans en faveur de la restauration et la préservation des cours d'eau et des marais. Il remplace les CTMA.

La signature officielle du CT'Eau s'est déroulée le 26 avril 2024 en présence des partenaires financiers mais également des différents maîtres d'ouvrages porteurs des actions.

##### **Les principales actions inscrites dans le plan d'actions sont les suivantes :**

- entretien et restauration de la végétation rivulaire
- curage des canaux en marais
- lutte contre les espèces envahissantes
- réfection d'ouvrages hydrauliques en marais
- restauration de la continuité écologique
- pose de clôtures et réalisation d'abreuvoirs
- adoucissement et protection de berges.

##### **Le territoire**

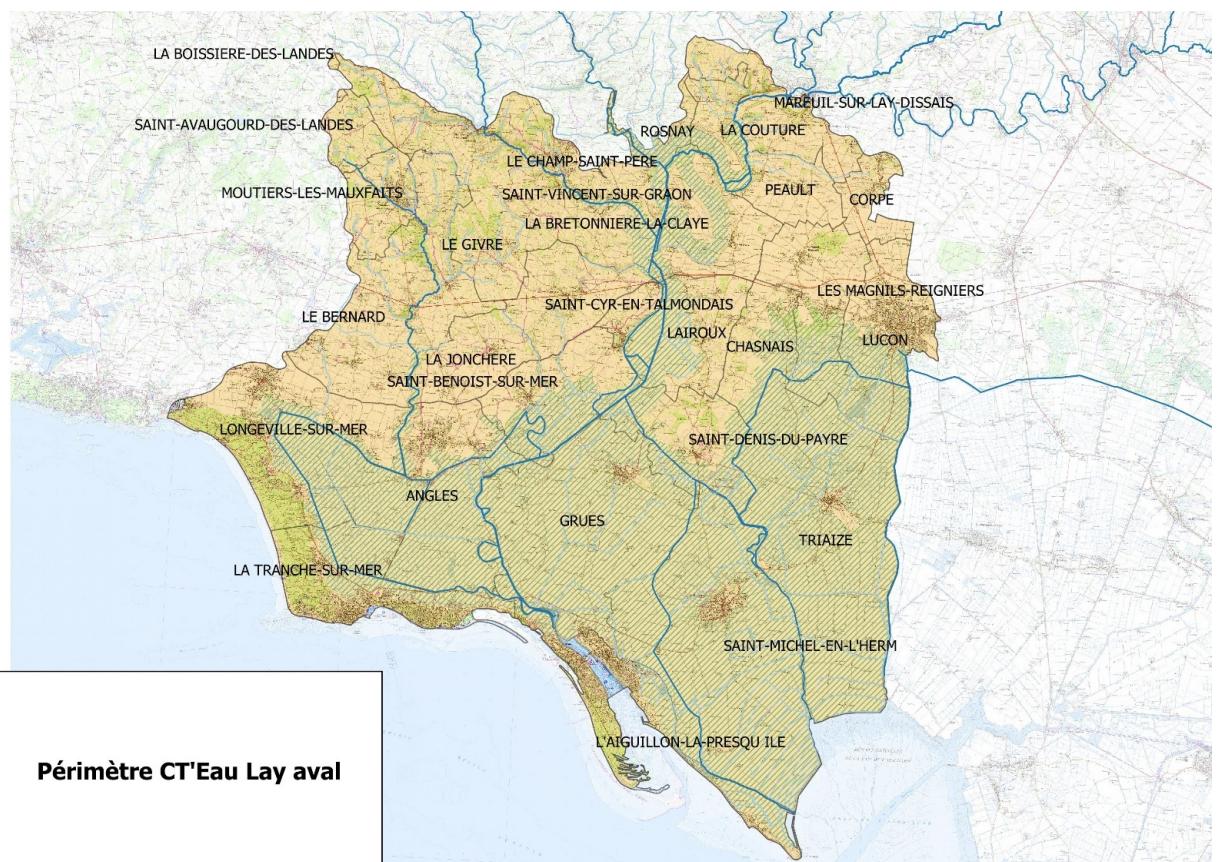
Le territoire du SAGE du Lay, d'une superficie de 2 190 km<sup>2</sup>, comprend un axe principal, le Lay, et plusieurs affluents : le Graon, l'Yon, le Marillet, la Vouraie, la Smagne. Le territoire du CT'Eau Lay

aval, d'une superficie de 547 km<sup>2</sup>, est entièrement intégré au Bassin Versant du Lay et à son SAGE correspondant.

La partie aval est située sur la grande zone humide du Marais Poitevin identifiée comme site Natura 2000. Cela représente au total 273 km<sup>2</sup> soit 50% du périmètre du CT'Eau Lay aval. On y distingue du marais mouillé, du marais intermédiaire et du marais desséché. La partie amont est bocagère.

Ce territoire est identique à celui du précédent contrat (hormis les masses d'eau du Graon amont et du Fossé Châlon qui sont dorénavant rattachées au CT Eau du Lay amont), avec :

- Le cours du Lay
- Le cours aval de l'Yon
- La Marzelle et le Graon en aval du barrage
- Le Trousepoil
- Et l'ensemble des marais associés dans l'emprise de la zone humide du marais poitevin.



L'ensemble du programme d'action, définit au cours de l'année 2024 avec les différents partenaires, a fait l'objet d'une demande d'autorisation au titre de la législation sur l'eau et les milieux aquatiques. L'arrêté préfectoral de référence est le n°24-DDTM85-70, signé le 13 février 2024, il déclare d'intérêt général et accepte les travaux concernant le contrat territorial eau Lay aval 2024-2029.

## 4.2.2. Bilan des actions 2024 du CT Eau Lay aval

Bilan technique

Travaux	Unité	Prévi	Marché	Réalisé/en cours
baccage des estuaires	nombre	7	7	4
communication	forfait	1	0	0
descente aménagée/abreuvement	nombre	30	46	30
études	nombre	3	3	2
gestion plante envahissante aquatique	forfait	1	1	1
indicateurs de suivi	forfait	1	1	1
clôtures	ml	4 265	8 000	130
curage	ml	1 575	0	0
restauration lourde de la ripisylve	ml	2 419	2 419	2 419
création ouvrage de franchissement	nombre	12	13	3
petits ouvrages effacement/aménagement	nombre	6	0	0
ouvrage travaux de restauration (Moricq)	nombre	1	1	0
ouvrage : passe à poisson (Moricq)	nombre	1	1	0
lit mineur : reméandrage	ml	184	0	0
débroussaillage	ml	1 102	0	0
plantations ligneux	ml	223	0	0
embâcles	nombre	29	0	0
animation	forfait	1	1	1

## 4.2.3. Bilan financier année 2024

Bilan financier

Travaux	Prévi	Marché	Réalisé
baccage des estuaires	25 000	24 510	14 520
communication	10 000	0	0
descente aménagée/abreuvement	37 500	0	17 553
études	122 000	53 830	36 408
gestion plante envahissante aquatique	40 000	41 305	34 850
indicateurs de suivi	19 000	19 030	6 135
clôtures	25 590	32 200	247
curage	1 575	0	0
restauration lourde de la ripisylve	24 190	17 092	17 092
création ouvrage de franchissement	25 600	43 000	4 090
petits ouvrages effacement/aménagement	11 000	0	0
ouvrage travaux de restauration (Moricq)	3 005 000	3 148 330	0
ouvrage : passe à poisson (Moricq)	2 000 000	2 414 787	0
lit mineur : reméandrage	18 500	0	0
débroussaillage	2 204	0	0
plantations ligneux	2 230	0	0
embâcles	2 920	0	0
animation	79 000	111 165	0
Total	5 451 309 €	5 905 249 €	130 896 €

## 4.2.4. Bilan des aides année 2024

Des tableaux détaillés des actions réalisées et des subventions perçues par les maitres d'ouvrages accompagnés par le SMBL, sont détaillés dans le rapport d'activités techniques disponible sur demande au secrétariat.

L'année 2024 pour le CT'Eau Lay aval a été caractérisée par :

Le lancement de la première année du nouveau contrat de restauration des milieux aquatiques le CT'Eau lay aval 2024-2029.

Un bon bilan technique pour les travaux de curage, protection des berges et études. Un bilan faible pour les adoucissements de berge et les ouvrages types abreuvoirs/franchissements/clôtures.

Un bilan financier à pondérer (6% de réalisation) avec le lancement des travaux de restauration du barrage de Moricq pour une durée de 2 ans à partir de 2025.

Difficultés rencontrées :

- Mauvaises conditions météo
- Dates restreintes d'intervention
- Disponibilités des entreprises

## **V. BILAN DES ACTIVITES INONDATION ET SUBMERSION**

Ce bilan fait l'objet d'un rapport d'activités spécifiques qui développe les actions du PAPI et hors PAPI. Il est disponible au siège du SMBL.

### **5.1. Liste des actions menées ou en cours de réalisation en 2024**

#### ➤ Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du Lay Aval

Actions achevées fin 2024

Numéro de l'action	Titre de l'action	Objectifs atteints Oui / Non
Action 1.3	Pose de repères de crues	Oui
Action 1.4	Poursuivre la réalisation des DICRIM	Oui
Action 2.2	Mise en place d'un système de vigilance et d'alerte sur le bassin de l'Yon	En partie
Action 2.3	Mise en place d'un marégraphe dans l'estuaire du Lay	Oui
Action 3.1	Réalisation et mise à jour des PCS	Oui
Action 3.4	Appui technique pour la réalisation des PPMS, PCA et PFMS	Oui

Action 3.5	Gestion des ouvrages de vidange	Oui
Action 4.1	PPRL du Bassin du Lay	-
Action 4.2	PPRi du Lay Aval	-
Action 4.4	Simulation complémentaire au PPRL Bassin du Lay	Oui
Action 5.4	Déconstruction de la maison ASVL à la Pointe de L'Aiguillon	Oui
Action 5.5	Etude de faisabilité pour la mise en place d'un système de ressuyage sur la commune de La Faute-sur-Mer	Oui
Action 6.1	Aménagement du déversoir de Lairoux	Non
Action 7.1	Assistance juridique et technique pour l'évolution du Syndicat Mixte et définition d'une gouvernance	Oui
Action 7.3 Bis	Restauration du barrage du Braud	Oui
Action 7.4	Pérennisation de l'ancienne voie ferrée d'Angles	Oui
Action L.7.7	Restauration du muret et du merlon entre le Pont et la Pergola sur la commune de L'Aiguillon sur Mer	Oui
Action 7.6	Restauration de la digue Est sur la commune de La Faute-sur-Mer	Oui pour les secteurs B, C, D et F achevés Digue des Amourette repoussée à un autre PAPI
Action 7.9	Restauration de la digue du Génie sur la commune de L'Aiguillon-sur-Mer	Oui
Action 7.10	Etude géotechnique complémentaire des digues des polders de Triaize et Saint Michel en l'Herm	Oui
Action 7.15	Etude hydraulique complémentaire à l'échelle de la baie de l'Aiguillon et de l'estuaire de la Sèvre Niortaise	Oui

PPMS : Plan Particulier de Mise en Sécurité

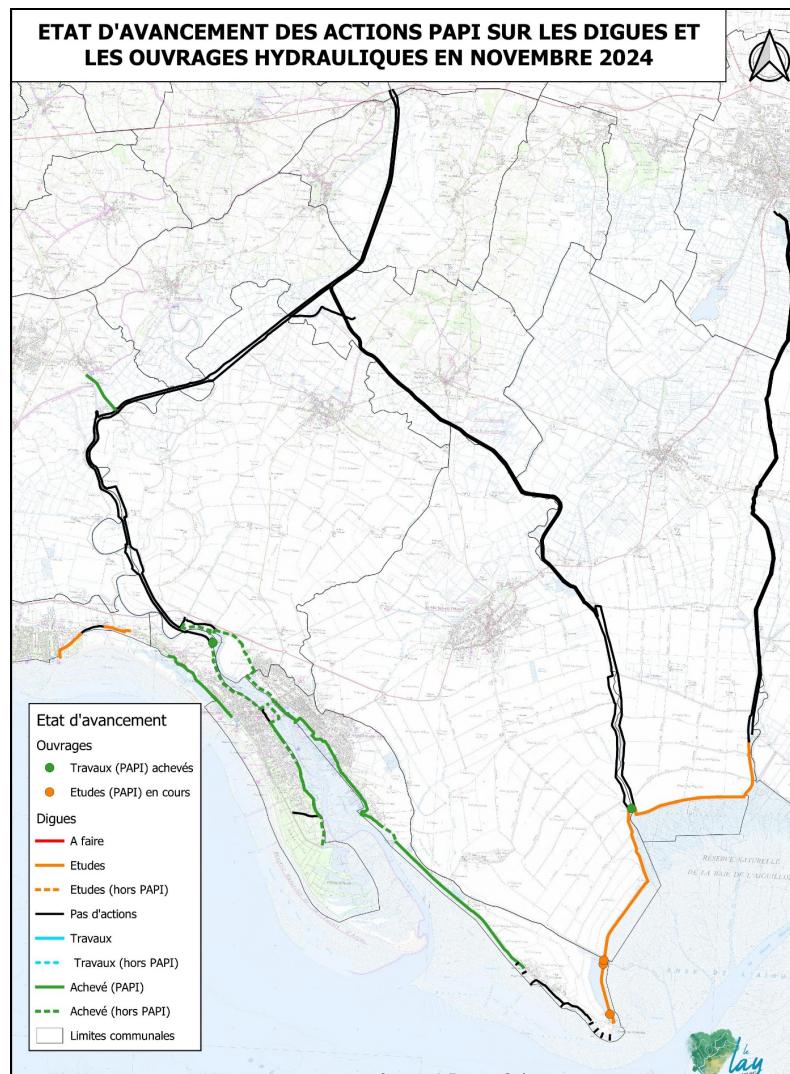
PCA : Plan de Conduite d'Activité

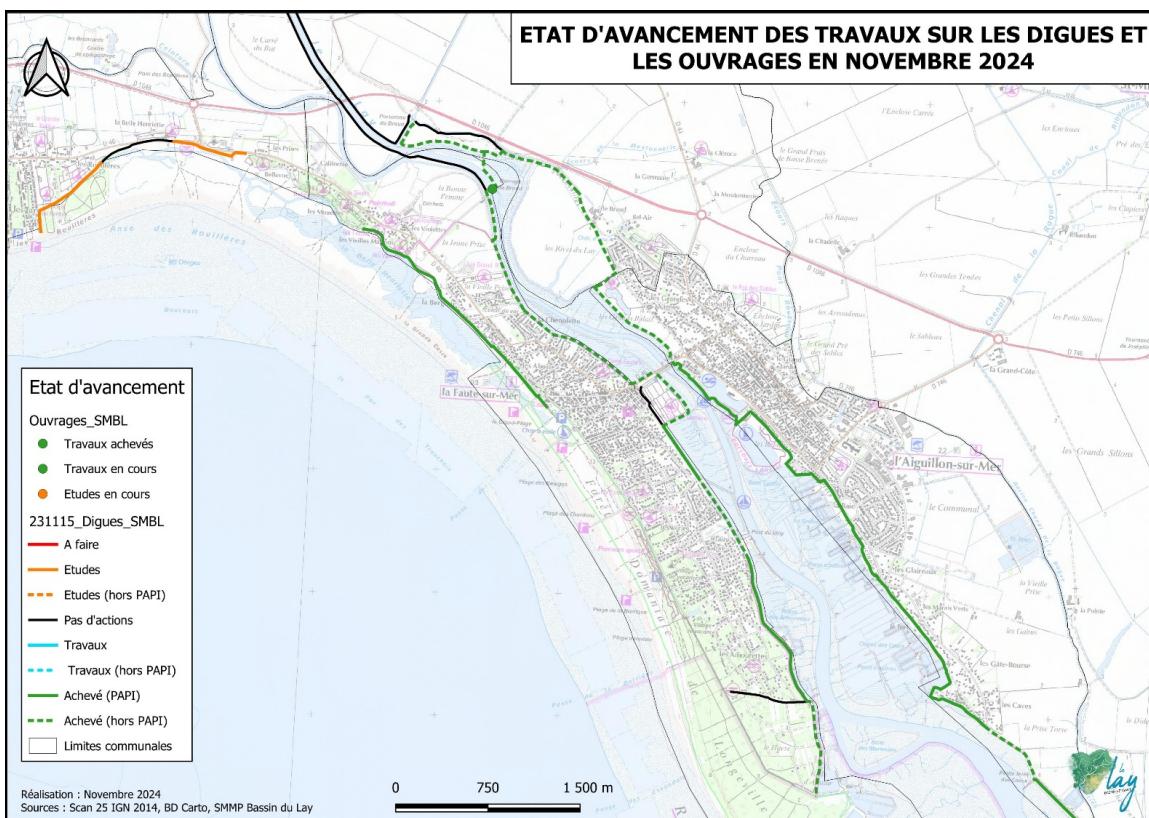
PFMS : Plan Familial de Mise en sécurité

Action en cours fin 2024

Numéro de l'action	Titre de l'action	Commentaire
Action 1.1	Création d'un observatoire du littoral	Observatoire créé A mener sur l'ensemble de la durée du PAPI
Action 1.2	Création d'un observatoire du risque et de la vulnérabilité	Observatoire créé A mener sur l'ensemble de la durée du PAPI
Action 1.5	Information du public sur les risques	Action du PNR achevée Action du SMBL a menée sur la durée du PAPI
Action 2.1	Extension de la vigilance Crues sur le Lay aval	Modification du SPC
Action 3.2	Réalisation d'exercices d'alerte	A mener sur l'ensemble de la durée du PAPI
Action 3.3	Mise en place d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS)	Modification de la réglementation = changement de maître d'ouvrage
Action 4.3	Mise à jour des documents d'urbanisme après l'approbation des PPR	-
Action L.5.1	Diagnostics et opération de réduction de la vulnérabilité du bâti	Diagnostics de vulnérabilité des habitations isolées et des infrastructures publiques – Achevés Opération de réduction de la vulnérabilité du bâti (OPRV) – en cours, achèvement en 2023. Nouvelle prestation en 2024.
Action L.5.2	Evaluation de la vulnérabilité du bâti agricole	Débutée septembre 2019
Action L.5.3	Travaux de réduction de la vulnérabilité du bâti	-
Action 7.5	Restauration et création d'ouvrage de protection dans le secteur de la Belle Henriette sur les communes de La Faute-sur-Mer et La Tranche sur Mer	Action achevée pour La Faute sur Mer Choix des entreprises de travaux au 1 <sup>er</sup> semestre 2025
Action 7.14	Gestion de l'érosion côtière	-
Action L.7.1	Restauration des digues du polder I, du polder II et des Wagons	Etudes de maîtrise d'œuvre débutée en octobre 2019

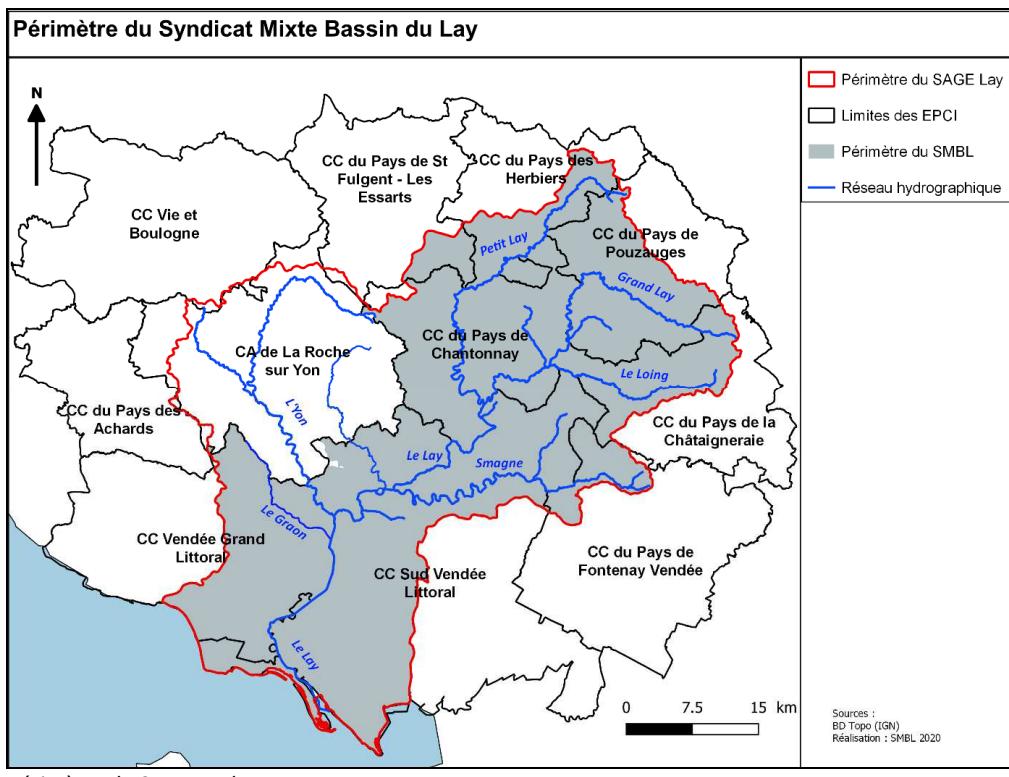
Action L.7.2	Restauration et protection contre les surverses des ouvrages du bassin du Lay	Débutée en octobre 2019 Travaux de l'ouvrage des Wagons achevés.
--------------	---	---





#### ➤ Dans le Programme d'Etudes Préalables (PEP) pour un second PAPI du Lay Aval

- Amélioration de la connaissance fluviale à l'amont du bassin versant - étude notifiée en décembre 2024 et qui se déroulera sur la totalité de l'année 2025
- Recherche et pose de repères de crues – action qui a fait l'objet d'un recensement en 2023 avec validation par les communes des sites envisagés pour la pose des repères qui sera réalisée courant 2025.
- Définition d'une stratégie de protection dans le secteur du Parc de La Faute sur Mer - opération qui a débuté au 1er semestre 2024. Après le diagnostic des ouvrages existants, le comité de pilotage, lors de sa réunion du 20 décembre 2024, a retenu le scenario 3 proposé par le maître d'œuvre ISL Ingénierie retenu pour cette étude.
- Définition d'une stratégie d'aménagement des digues du Lay - fin 2024, le SMBL a retenu le bureau d'études ISL Ingénierie. Le diagnostic débutera sur le terrain en janvier 2025 et les 4 phases se dérouleront sur l'ensemble de l'année 2025.
- Définition d'une stratégie de protection dans le secteur de la Pointe de l'Aiguillon – l'étude a démarré durant l'été 2024 avec le recrutement d'EGIS comme maître d'œuvre.
- Maitrise d'œuvre pour la restauration du barrage de Moricq – le chantier de restauration du barrage devrait débuter début 2025. La maitrise d'œuvre du chantier a été confiée à Rives & Eau



## Gestion du trait de côte

- Stratégie Locale de Gestion Intégrée du Trait de Côte (SLGITC) sur la commune de Longeville sur Mer
- Stratégie Locale de Gestion Intégrée du Trait de Côte (SLGITC) sur les communes de La Tranche sur Mer et de L'Aiguillon-la-Presqu'île
- Travaux d'urgence – érosion côtière (installation de big-bags)

## Actions hors PAPI

- Digue EST de la Faute sur Mer -Secteur - travaux réalisés au premier semestre 2024
- Contrat de maintenance électrique - Wagons et Raque intégrés au nouveau contrat d'exploitation des ouvrages signé en mars 2024 avec VEOLIA
- Marché à bons de commande pour les travaux d'urgence – en 2024 aucune d'intervention

## Gestion des ouvrages de protection classés

- Reclassement des ouvrages en système d'endiguement
- Information/formation des personnes mobilisables en cas d'alerte
- Organisation en cas d'alertes Crues et VVS
- Obligations réglementaires à mener
- Mise en œuvre des obligations réglementaires (registres de surveillance, visites de surveillance, visites techniques approfondies, rapport de surveillance)
- Travaux d'entretien externalisés (entretien de la végétation, pâturage)
- Travaux d'entretien en régie (tronçonnage, débroussaillage, nettoyage, engazonnement...)
- Autres travaux d'entretien :

- Pose d'une échelle sur muret du port à l'Aiguillon-la-Presqu'Ile
- Pose d'une échelle limnimétrique au port à l'Aiguillon-la-Presqu'Ile
- Reprise de digue au niveau de l'ouvrage des Wagons
- Pose de signalétique, barrières, clôtures
- Suivi, aménagement et entretien d'ouvrage
- Manœuvre sur ouvrage pendant l'absence de l'éclusier
- Relevés altimétriques

## 5.2. Bilan financier 2024

### Section de FONCTIONNEMENT

<i>Chapitre Article/fonction</i>	<i>Désignation</i>	<i>PI fluviale</i>	<i>PI submersion marine</i>
--------------------------------------	--------------------	--------------------	---------------------------------

<b>DEPENSES</b>	<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>110 853,81</b>	<b>250 460,54</b>
	dont	contrat de prestation de service avec des entreprises	40 640,03	87 524,86
	dont	Entretien de voies et réseaux	47 143,57	47 239,40
	<b>71097,1</b>	<b>138008 Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>71 097,07</b>	<b>138 007,94</b>
	<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>7 997,87</b>	<b>8 896,06</b>
	<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>9 539,88</b>	<b>129 209,27</b>
	<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>2 087,79</b>	<b>4 175,58</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCT.</b>			<b>201 576,42</b>	<b>530 749,39</b>

<b>RECETTES</b>	<b>013</b>	<b>Atténuation de charges</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>74</b>	<b>Dotations, subventions et participations</b>	<b>287 642,57</b>	<b>946 487,80</b>
	<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>480,52</b>	<b>1 133,01</b>
	<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>23,18</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCT.</b>			<b>288 123,09</b>
				<b>947 643,99</b>

### Section d'INVESTISSEMENT

<i>Chapitre Article/fonction</i>	<i>Désignation</i>	<i>PI fluviale</i>	<i>PI submersion marine</i>
--------------------------------------	--------------------	--------------------	---------------------------------

<b>DEPENSES</b>	<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilés</b>	<b>6 647,74</b>	<b>1 191 698,05</b>
	<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>120 389,54</b>	<b>315 896,39</b>
	<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>45 219,00</b>	<b>88 802,53</b>
	<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>214 609,26</b>	<b>973 137,21</b>
	<b>45</b>	<b>Opérations pour comptes de tiers</b>	<b>0,00</b>	<b>32 830,14</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>386 865,54</b>
				<b>2 602 364,32</b>

<b>RECETTES</b>	<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>58 373,16</b>	<b>446 668,05</b>
	<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement reçues</b>	<b>732 884,27</b>	<b>669 422,31</b>
	<b>20</b>	<b>Immo incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>548,51</b>
	<b>21</b>	<b>Immo reçues au titre mise à disposition</b>	<b>0,00</b>	<b>14,45</b>
	<b>45</b>	<b>opérations pour comptes de tiers</b>	<b>0,00</b>	<b>32 830,14</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>791 257,43</b>	<b>1 149 483,46</b>

## **VI. BILAN DES ACTIVITES de la CLE du SAGE du LAY**

---

Ce bilan fait l'objet d'un rapport d'activités spécifiques qui développe les actions de la CLE du SAGE du LAY. Il est disponible au siège du SMBL.

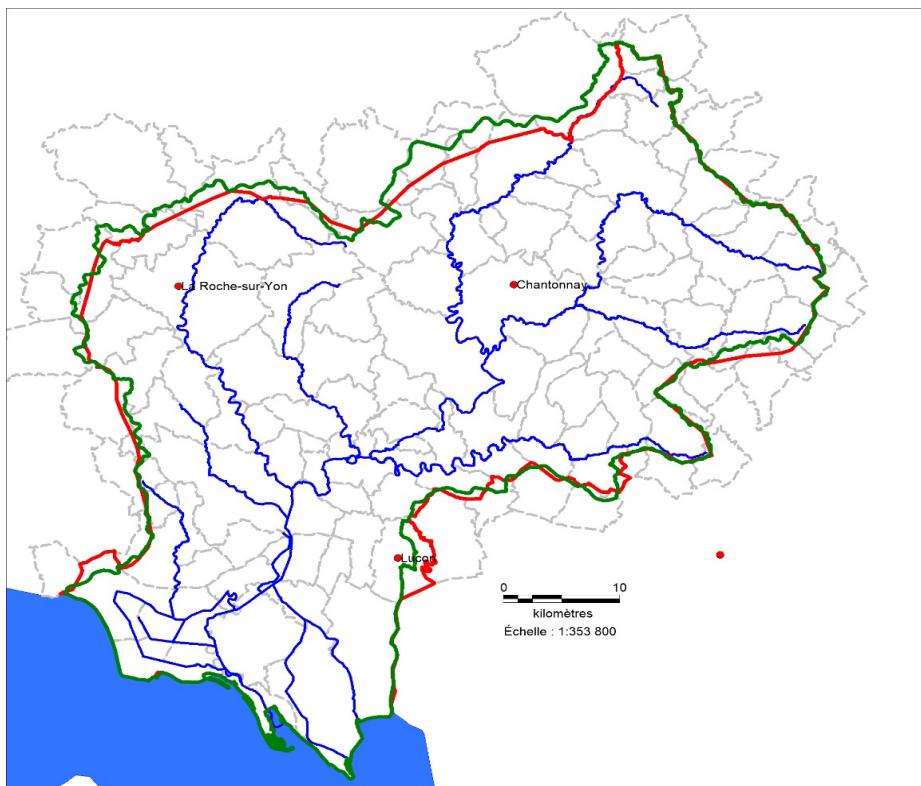
## 6.1. Rappels du territoire du SAGE

Le périmètre du SAGE est différent du périmètre du SMBL car il correspond exactement à celui du bassin versant hydrographique du LAY.

Le périmètre et la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Lay ont été respectivement définis par arrêtés préfectoraux le 29 avril 1997 et le 09 décembre 1997. La maîtrise d'ouvrage de l'élaboration du SAGE a été confiée au Syndicat Mixte du Marais Poitevin, Bassin Versant du Lay en 1998.

La surface du SAGE occupe 2 190 km<sup>2</sup>. Le SAGE du Lay est intégralement compris dans le département de la Vendée.

En 2016, ce périmètre de SAGE qui comportait des erreurs de tracé manifestes a été revu. Après une consultation et différentes corrections, le périmètre du SAGE du LAY fait l'objet d'un nouvel arrêté préfectoral du 2 février 2017 (délimitation en vert).



périmètre du SAGE du Lay – version de 2016 en vert, version de 1997 en rouge

## **6.2. Enjeux identifiés dans le SAGE**

L'élaboration du SAGE du Lay a mis en évidence les 9 enjeux suivants inscrits dans le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau (PAGD) :

1. La qualité des eaux de surface
2. La prévention des risques liés aux inondations
3. La production d'eau potable
4. Le partage des ressources en eau de surface en période d'étiage
5. La gestion soutenable des nappes
6. La qualité des eaux marines pour la valorisation du potentiel biologique et économique
7. Le bon état écologique et potentiel piscicole des cours d'eau
8. Les zones humides du bassin
9. La gestion hydraulique permettant les usages et un fonctionnement soutenable du marais.

Ces 9 enjeux font l'objet d'objectifs et de dispositions dans le PAGD et de règles dans le règlement du SAGE.

## **6.3. Constitution de la CLE du SAGE du LAY en 2024**

La CLE compte 57 membres.

En 2023, ses membres arrivant au terme de leurs 6 années de mandats, la CLE a été entièrement recomposée par arrêté préfectoral du 9 juin 2023.

En 2024, l'arrêté du 2 juillet 2024 porte modification de cette composition suite à des élections à la CC du Pays de St Fulgent les Essarts.

## **6.4. Budget 2024 pour la CLE du SAGE du Lay**

En fonctionnement, les charges prévues couvrent les frais liés aux postes d'animation, les frais de déplacements, les communications, les fournitures administratives, les amortissements.

Pour 2024 le compte administratif relatif à la CLE fait ressortir :

<b>Investissement 001</b>	
Dépenses totales 2024	56 902,29
Recettes totales 2024	19 934,91
<b>Solde d'exécution 2024</b>	<b>-36 967,38</b>
Excédent/déficit reporté	68 045,77
<b>Solde cumulé à la fin de l'exercice 2024</b>	<b>31 078,39</b>
Restes à réaliser (recettes)	0,00
Restes à réaliser (dépenses)	0,00
<b>Besoin de financement</b>	<b>31 078,39</b>
<b>Besoin de financement total en 2025</b>	<b>Pas de besoin</b>

<b>Fonctionnement 002</b>	
Dépenses totales 2024	337 164,12
Recettes totales 2024	141 208,49
<b>Solde d'exécution 2024</b>	<b>-195 955,63</b>
Excédent/déficit reporté	230 085,96
<b>Solde cumulé à la fin de l'exercice 2024</b>	<b>34 130,33</b>

En 2024, la participation des EPCI du bassin versant est de 16 000 € établie selon les critères surfaces communales, potentiel fiscal et population à 33% chacun.

Pour cette participation, 3 EPCI non membres du SMBL financent le budget SAGE au travers d'une convention annuelle.

## 6.5. Réunion de la CLE du SAGE du Lay en 2024

En 2024, la CLE s'est réunie 1 fois (3 fois en 2024).

	CLE du 9 juillet 2024		
	1er collège	2ème collège	3ème collège
nombre de membres désignés	30	16	11
nombre de membres présents ou représentés	15	8	6
pourcentage de présences	50%	50%	55%

Taux de représentation des 3 collèges en séance de CLE

Le Bureau de la CLE s'est réuni 3 fois pour l'étude HMUC.

### CLE du 9 juillet 2024

1. Approbation du relevé de la décision de la CLE du 19 décembre 2023
2. Etude HMUC : synthèse de l'état des lieux par le cabinet Rives et Eaux
3. Bilan à mi-parcours du CT eau Lay amont
4. Inventaire des zones humides de la commune des Clouzeaux
5. Questions diverses

### Bureaux du 20 juin, du 19 novembre et du 20 décembre 2024

Dans le cadre de son actualisation du SAGE, la CLE porte l'étude Hydrologie Milieux Usages et Changement Climatique (HMUC) du LAY amont (qui fait l'objet d'un paragraphe dans ce présent rapport). En 2024, le Bureau s'est réuni 3 fois pour valider différentes phases :

- Bureau du 20 juin 2024 : présentation du rapport Hydrologie et Usages (H et U)
- Bureau du 19/11/2024 : présentation du volet M et des débits écologiques
- Bureau du 20/12/2024 : présentation du volet Changement Climatique et de la gestion du Lay réalimenté, nappe et marais)

## 6.6. Actions ou réunions suivies par la cellule d'animation en 2024

Hormis les réunions de CLE et/ou de son Bureau (organisation, préparation, animation), l'équipe d'animation du SAGE organise ou participe à de nombreuses réunions sur le bassin versant dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE et ceci sur de nombreuses thématiques.

Elles sont rappelées ici sous forme succincte mais les thèmes abordés sont développés dans le chapitre 4 suivant pour les dossiers les plus chronophages.

SUJETS ABORDÉS	TACHES	LIEN AVEC LE SAGE ET LE SDAGE
CT eau Lay aval	Préparation du programme	Chapitres 8 et 9 du SDAGE
CT eau du LAY amont	Suivi de la mise en œuvre, coordination par le SMBL	Chapitres 8 et 9 du SDAGE
Suivi des niveaux dans le Marais Poitevin	Gestion estivale et besoins des acteurs Règlements d'eau, fuseaux de gestion avec EPMP et contrat de marais avec les ASA	Disposition 7C4 du SDAGE
Suivi des débits en période d'étiage et des DOE	Participation aux réunions de gestion du LAY ré alimenté en période d'étiage	Chapitre 7 du SDAGE (DOE)
Irrigation et réserves de substitution en bordure du marais Poitevin	Participation en tant qu'animateur au CTGQ	Dispositions 7C1 et 7C4 du SDAGE  Chapitres 8 et 9 du SAGE
Gouvernance	Mise en œuvre opérationnelle de la GEMAPI : modification des statuts, mise à disposition des digues classées communales, simplification de la gouvernance et mutualisation au syndicat mixte compétent	Chapitre 6 du SAGE Chapitre 12 du SDAGE
Gestion des crues et des inondations PAPI	Participation en tant qu'animateur et maître d'ouvrage aux diagnostics de digues et aux projets de restauration nécessaires : le Braud Suivi des Plan de Prévention Risque Inondation (PPRI) et Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL)	Chapitre 6 du SAGE  Chapitre 12 du SDAGE

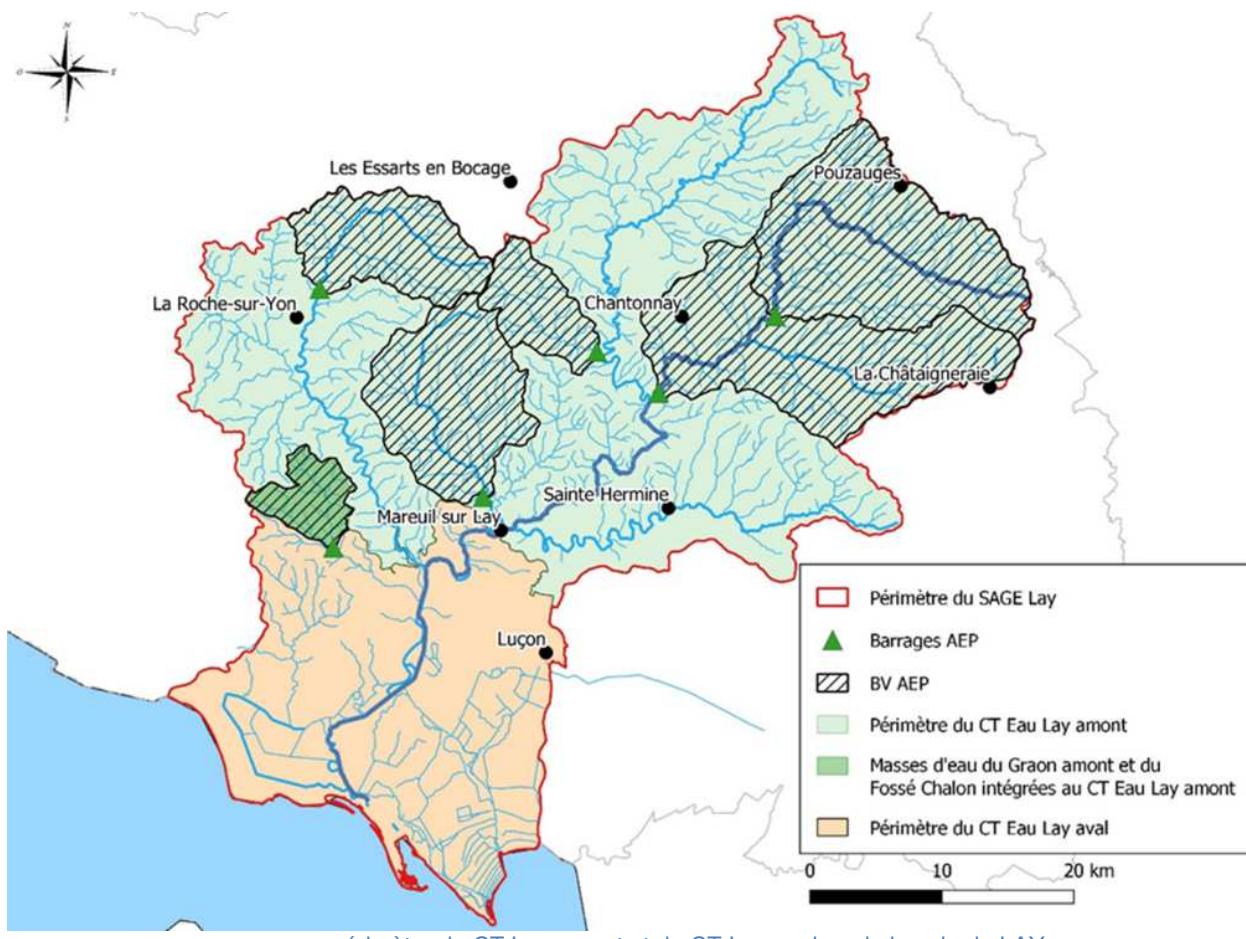
## 6.7. Vers un nouveau contrat territorial du LAY aval 2024-2026

En 2022, le CTMA est arrivé à son terme. En 2023, un nouveau contrat territorial 2024-2029 pour le LAY aval a été établi. Validé par la CLE en septembre, il a été instruit à l'automne 2023 par la DDTM.

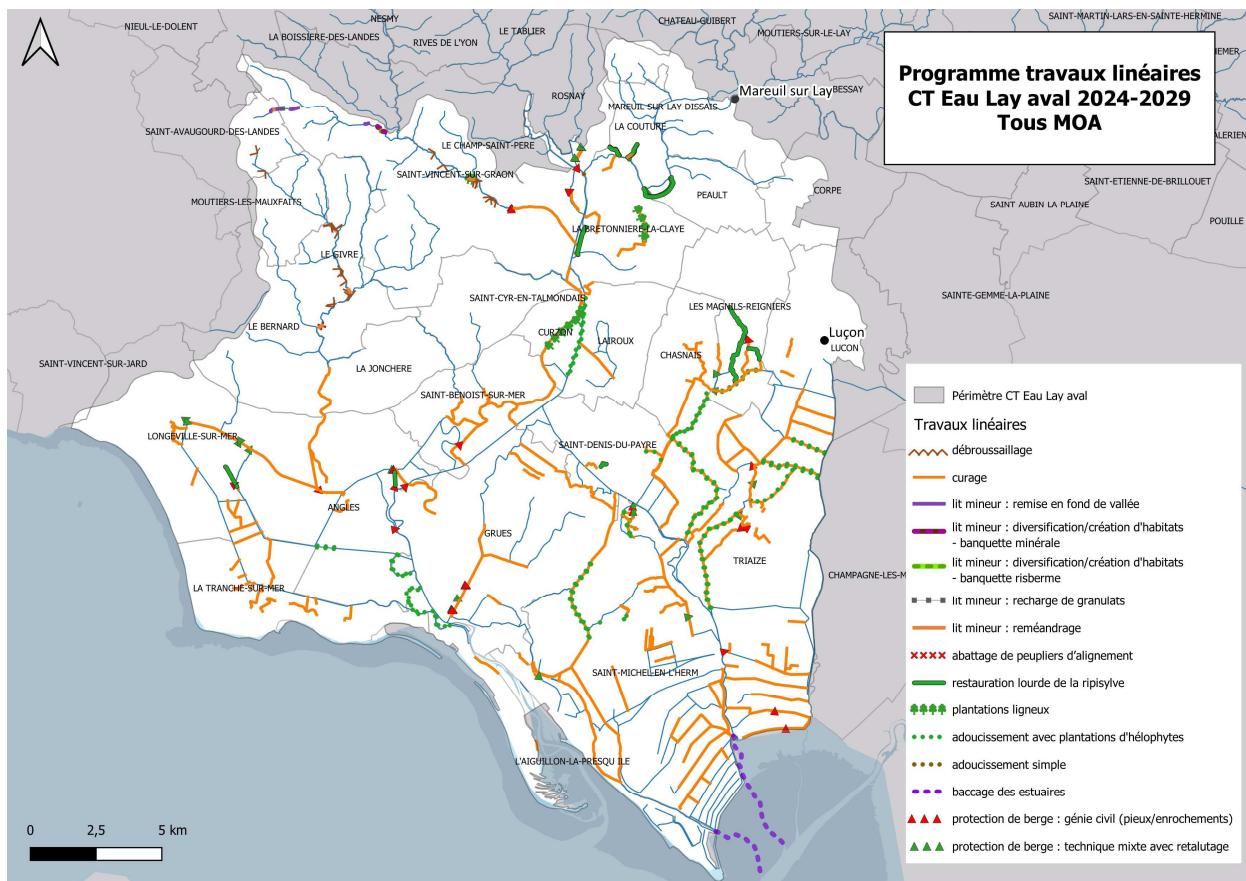
Son périmètre a été défini pour être complémentaire à celui du LAY amont. Situé majoritairement sur le marais, il regroupe 15 maitres d'ouvrages : 10 ASA de marais, les 2 fédérations de pêche et de chasse et 4 collectivités dont le SMBL.

Son montant prévisionnel serait de 16.3 M€ pour 6 années dont presque 9M€ pour le SMBL.

**Son lancement opérationnel a eu lieu en 2024 et sa signature s'est tenue en avril 2024 avec les partenaires.**



périmètre du CT Lay amont et du CT Lay aval sur le bassin du LAY



## **VII. BUDGET ANNEXE - Compte administratif 2024 : évolutions des sections de fonctionnement et d'investissement**

---

### **7.1. Fonctionnement du Budget Annexe**

La création du Budget Annexe permet d'avoir une meilleure transparence sur les dépenses et recettes du projet de création et gestion de l'eau brute pour l'irrigation avec les réserves de substitution.

Lors des premières années d'études pour la création des réserves de substitution, les différents frais et les aides financières perçues avaient été comptabilisés au Budget Principal.

En 2014, toutes ces écritures comptables ont été annulées du Budget Principal pour être transférées au Budget Annexe.

Pour le Budget Annexe, la nomenclature comptable utilisée est la M49 car elle se rattache à une vente et une distribution d'eau.

### **7.2. Structure du compte administratif 2024**

#### **7.2.1. Section de FONCTIONNEMENT**

##### **❖ Les dépenses**

<b>Dépenses Fonctionnement</b>	<b>200 732,36</b>	<b>17 300,00</b>
--------------------------------	-------------------	------------------

	Prévisions	Réalisations
<b>Ch. - 011 Charges à caractère général</b>	<b>61 417,47</b>	<b>17 300,00</b>
617 Études et recherches	34 117,47	-
6218 Autres personnels extérieurs	10 000,00	12 000,00
6226 Honoraires	10 000,00	2 000,00
6288 Autres	3 000,00	-
63512 Taxes foncières	3 000,00	2 500,00
6358 Autres droits	300,00	300,00
6378 Autres taxes et redevances	1 000,00	500,00
658 Charges diverses de gestion courante	-	-
<b>Ch. - 66 Charges financières</b>	<b>5 500,00</b>	<b>-</b>
66111 Intérêts réglés à l'échéance	500,00	-
6618 Intérêts des autres dettes	5 000,00	-
<b>Ch. - 022 Dépenses imprévues</b>	<b>2 389,97</b>	<b>-</b>
022 Dépenses imprévues	2 389,97	-
<b>Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sect</b>	<b>116 448,57</b>	<b>-</b>
675(ordre) Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	103 314,89	-
6811(ordre) Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporell	13 133,68	-
<b>Ch. - 023 Virement à la section d'investissement</b>	<b>14 976,35</b>	<b>-</b>
023(ordre) Virement à la section d'investiss	14 976,35	-

❖ Les recettes

<b>Recettes Fonctionnement</b>	<b>200 732,36</b>	<b>83 887,68</b>
	Prévisions	Réalisations
<b>Ch. - 002 Résultat d'exploitation reporté</b>	<b>129 529,06</b>	<b>-</b>
002 Excédent cumulé	129 529,06	-
<b>Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sect</b>	<b>10 228,91</b>	<b>10 228,91</b>
777 (ordre) Amortissements	10 228,91	10 228,91
<b>Ch. - 70 Ventes de produits fabriqués, prestations c</b>	<b>39 565,68</b>	<b>40 367,53</b>
70111 Ventes d'eau aux abonnés	39 565,68	40 367,53
<b>Ch. - 77 Produits exceptionnels</b>	<b>21 408,71</b>	<b>33 291,24</b>
7748 subventions exceptionnelles	11 882,53	-
775 Produits des cessions	21 408,71	21 408,71

En octobre 2023, la réserve du Bernard a été dégradée par des opposants. Les travaux de réparation ont été portés par la délégation durant l'hiver 2023-2024 pour environ 900 000,00 €.

## 7.2.2. Section d'INVESTISSEMENT

### ❖ Les dépenses

Dépense Investissement	158 040,43	55 515,87
	Prévisions	Réalisations
<b>Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement rep</b>	-	-
001 Déficit d'investissement reporté	-	-
<b>Ch. - 020 Dépenses imprévues</b>	<b>4 734,84</b>	-
020 Dépenses imprévues	4 734,84	-
<b>Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>10 228,91</b>	<b>10 228,91</b>
13913(ordre) Amortissements	10 228,91	10 228,91
<b>Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>29 785,44</b>	<b>9 995,72</b>
1641 Emprunts en euro	29 785,44	9 995,72
<b>Ch. - 20 Immobilisations incorporelles</b>	<b>4 000,00</b>	-
Art. - 2031 Frais d'études	4 000,00	-
<b>Ch. - 21 Immobilisations corporelles</b>	<b>109 291,24</b>	<b>35 291,24</b>
2111 Terrains nus	35 291,24	35 291,24
2145 Construction sur sol d'autrui	74 000,00	-

### ❖ Les recettes

Recette Investissement	158 040,43	116 448,57
	Prévisions	Réalisations
<b>Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement rep</b>	<b>26 615,51</b>	
Art. - 001 Excédent d'investissement reporté	26 615,51	
<b>Ch. - 021 Virement de la section d'exploitation</b>	<b>14 976,35</b>	-
Art. - 021(ordre) Virement de la section d'exploitation	14 976,35	
<b>Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>116 448,57</b>	<b>116 448,57</b>
Art. - 2111(ordre) Terrains nus	103 314,89	103 314,89
Art. - 28031(ordre) Frais d'études	13 133,68	13 133,68

## **VIII. RECAPITULATIF DES DECISIONS PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE**

---

### **8.1. Les décisions du comité syndical**

#### **8.1.1 COMITE SYNDICAL DU 1<sup>ER</sup> MARS 2024**

1. Décisions du Président prises dans le cadre de ses délégations
2. Débat d'orientation budgétaire 2024 sur la base du rapport d'orientation budgétaire 2024 – budget principal 85000
3. Ouverture d'une ligne de trésorerie pour l'exercice 2024
4. Passage à la M57 – modifications des fonctions (budget par nature avec présentation fonctionnelle)
5. Gratification des stagiaires – stages inférieurs à 2 mois pour l'année 2024
6. Création de deux emplois saisonniers pour l'arrachage de plantes exotiques envahissantes – été 2024
7. Vendée numérique – adhésion à la centrale d'achat
8. Débat d'orientation budgétaire 2024 sur la base du rapport d'orientation budgétaire 2024 – budget 85001
9. Demande de subvention régionale 2024 – animation du Contrat Territorial Eau (CT Eau) Lay aval
10. Avenant 2 – marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration du barrage de Moricq sur la commune d'Angles
11. Révision de la délibération du 20 février 2019 – érosion du trait de côte et canalisation du public
12. Avenant 1 - maîtrise d'œuvre pour la définition d'une stratégie de protection dans le secteur du parc à La Faute sur Mer commune de l'Aiguillon la Presqu'ile
13. Avenant 2 - travaux de restauration sans rehausse de l'ouvrage des Wagons – Lot 1 génie civil – vantellerie –contrôle commande - équipement

#### **8.1.2 COMITE SYNDICAL DU 05 AVRIL 2024**

- 1 Protection sociale complémentaire – conventions de participation pour la couverture du risque prévoyance des agents – mandat au CDG85
- 2 Adoption du règlement budgétaire et financier
- 3 Actualisation amortissement des immobilisations
- 4 Vote du compte de gestion 2023 - budget 85000
- 5 Compte administratif 2023 – budget 85000
- 6 Affectation définitive du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 – budget 85000
- 7 Vote définitif du budget primitif (85000) - 2024
- 8 Clôture de l'Autorisation de Programme et de Crédits de Paiements (APCP) « n°14 GEMA – Mortevieille »
- 9 Modification de l'Autorisation de Programme et de Crédits de paiements (APCP) « n°15 PIF - maîtrise d'œuvre pour la restauration du barrage de Moricq »
- 10 Modification de l'Autorisation de Programme et de Crédits de Paiements (APCP) « n°16 PIM - restauration de l'ouvrage des Wagons »
- 11 Modification de l'Autorisation de Programme et de Crédits de Paiements (APCP) « n°17 – SAGE - bactériologie pour l'actualisation du SAGE du Lay »
- 12 Modification de l'Autorisation de Programme et de Crédits de Paiements (APCP) « n°18 – PIM - mission de maîtrise d'œuvre pour la digue EST secteur A de la Faute sur Mer »
- 13 Modification de l'Autorisation d'Engagement et de Crédits de Paiements (AECP) « n°1- CLE : pour l'étude HMUC du Lay Amont non réalimenté, hydrologie à Mareuil sur Lay-Dissais et gestion nappe et marais »

- 14 Crédation de l'Autorisation de Programme et de Crédits de Paiements (APCP) « n°19- PIM : pour les travaux de digues à la Belle Henriette à la Tranche sur Mer »
- 15 Budget 85000 - participations financières des Communautés de Communes membres pour 2024
- 16 Budget 85000 - participations des EPCI au budget de la CLE du SAGE du Lay pour 2024
- 17 Débat sur un projet d'avenant au contrat de délégation de service public (2014 – 2028) pour la gestion des 5 réserves de substitution
- 18 Compte de gestion 2023 – budget 85001
- 19 Compte administratif 2023 – budget 85001
- 20 Affectation définitive du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 – budget 85001
- 21 Vote définitif du budget primitif 85001 pour 2024
- 22 Redevance 2024 pour la vente d'eau aux abonnés – budget 85001
- 23 Stratégie de gestion des plantes envahissantes proposée sur le bassin versant
- 24 Demande de subvention pose de repères de crues
- 25 Demande de subvention réduction de la vulnérabilité du bâti

#### **8.1.3 COMITE SYNDICAL DU 05 JUIN 2024**

- 1 Décisions du Président prises dans le cadre de ses délégations
- 2 Recomposition du comité syndical suite à la désignation de nouveaux délégués titulaires et suppléants - Communautés de Communes du Pays de Saint Fulgent les Essarts et de Sud Vendée Littoral
- 3 Détermination du nombre de vice-présidents et du nombre des autres membres du bureau
- 4 Place du nouveau vice-président et du nouvel autre membre du bureau dans l'ordre du tableau
- 5 Election du nouveau deuxième vice-président et du quatrième autre membre du bureau
- 6 Actualisation tableau des effectifs
- 7 Institution prime pouvoir d'achat
- 8 Fonction publique – organisation du temps de travail dans le respect des 1 607 heures
- 9 Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité
- 10 Marché de maîtrise d'œuvre construction nouveau siège social - avenant 2
- 11 Présentation du rapport régional de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) relatif à la gestion du trait de côte dans les Pays de Loire
- 12 Convention d'exploitation des ouvrages Raque et Wagons par l'éclusier de l'Association Syndicale Vallée du Lay (ASA VDL) en 2024
- 13 Marché de travaux de restauration morphologique de la Maine et de ses affluents 2024 - 2025 - choix des entreprises
- 14 Acquisition des parcelles n° D 859, D 957, D 958, D 964, D 965, D 970, D 971, D 1231, D 1270, D 1326, D 1328, YM 56, YM 64, YM 65, D 206, D 1047, à la famille HUCHELOUP à Grues
- 15 Marché de travaux de restauration de la digue Est secteur A - la Faute sur Mer commune de l'Aiguillon la Presqu'ile - avenant 1
- 16 Demande de subvention réduction de la vulnérabilité du bâti

#### **8.1.4 COMITE SYNDICAL 04 OCTOBRE 2024**

- 1 Décisions du président prises dans le cadre de ses délégations
- 2 Création d'emploi - cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux à temps complet
- 3 Décision modificative n° 2 budget 85 000 – valeurs de parcelles
- 4 Décision modificative n° 3 budget 85 000 – correction d'imputation subvention continuité écologique 6 ouvrages (CTMA 2021) avant amortissement
- 5 Décision modificative n° 4 budget 85 000 – dotations aux amortissements
- 6 Décision modificative n° 5 budget 85 000 – dotations aux amortissements reprises des subventions
- 7 Décision modificative n° 6 budget 85 000 – taxes foncières
- 8 Admission en non-valeur
- 9 Rapport annuel d'activité 2023

- 10 Remboursement des frais du président pour déplacement exceptionnel le 18 juin 2024
- 11 Marché construction siège social du SMBL – avenant 1 lot 4 charpente métallique – couverture sèche
- 12 Marché construction siège social du SMBL – avenant 1 lot 7 menuiseries intérieures
- 13 Adhésion à l'unité missions temporaires du centre de gestion de la Vendée et autorisation du président à signer les conventions afférentes
- 14 Décision modificative n°1 budget 85 001 – régularisations échanges de terrains
- 15 Convention de baccage 2024 du Chenal Vieux et de la Raque avec le Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autizes
- 16 Acquisition parcelles n° E 1420, E 1091, E 1390, E 1391 et E 1422 à l'indivision DE CHASTELLUX
- 17 Autorisation du président à signer l'offre retenue par la CAO du 6 septembre 2024 - Action P7.2 du PEP « Définition d'une stratégie d'aménagement des digues du Lay »
- 18 Protocole d'accord 2024 avec l'ASA VDL – prestation de service pour l'exploitation des ouvrages des Wagons et de la Raque en baie de l'Aiguillon
- 19 Projet de travaux de la digue de la Belle Henriette – Roulières à la Tranche sur Mer : devis pour le déplacement de la ligne électrique par le SMBL selon la proposition Enedis

### **8.1.5 COMITE SYNDICAL DU 06 NOVEMBRE 2024**

- 9 Décisions du Président prises dans le cadre de ses délégations
- 10 Ouverture par anticipation de crédits budgétaires au quart à la section d'investissement pour 2025
- 11 Demande de subvention régionale 2025 pour l'animation du SAGE et du Contrat Territorial Eau (CT Eau) Lay Amont
- 12 Demande de subvention régionale 2025 pour l'animation du Contrat Territorial eau (CT Eau) Lay Aval
- 13 Projet de modification des statuts du Syndicat Mixte Bassin du Lay (SMBL) : changement d'adresse du siège social
- 14 Mise en œuvre de la convention de participation en prévoyance des agents territoriaux suite à l'avis du Comité Social Territorial
- 15 Habilitation Centre De Gestion de la Vendée – consultation contrat groupe assurance des risques statutaires du personnel
- 16 Marche construction siège social du SMBL – avenant lot 11 peinture
- 17 Autorisation du Président pour signer les marchés de restauration et continuité écologique du barrage de Moricq suite à la CAO du lundi 4 novembre 2024
- 18 Acquisition de la parcelle D 382 de Clovis et Mylène TESSIER pour 05ha 05a 38ca – commune d'Angles (85)
- 19 Acquisition des parcelles D 238 et D 381 pour 40a48ca de Jérémy GUIET – commune d'angles (85) - modification de la délibération 2023-04-07-27

## **8.2. Les décisions du Bureau**

### **8.2.1. BUREAU DU 14 FÉVRIER 2024**

1. Marché de prestation de services et travaux pour l'exploitation des ouvrages de Mortevieille, Moricq, le Braud, des Wagons, la Chenolette, La Raque – choix du prestataire
2. Marché de maîtrise d'œuvre de la digue est secteur à la Faute sur Mer commune de l'Aiguillon la Presqu'île – avenant 1
3. Marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration du barrage de Moricq sur la commune d'Angles phases ACT-DET-AOR-G4 – choix de l'entreprise

### **8.2.2 BUREAU DU 23 MAI 2024**

1. Marché de fourniture et pose de clôtures, abreuvoirs et ouvrages de franchissement sur le Trousepoil et le Graon aval, dans le cadre du CTEau Lay aval programme 2024 – choix du prestataire
2. Marché stratégie de protection dans le secteur de la pointe de l'Aiguillon – choix du prestataire

### **8.2.3 BUREAU DU 08 NOVEMBRE 2024**

- 1 Marché caractérisation de l'aléa fluvial sur le Lay et ses affluents action P1.2. du Programme d'Etudes Préalable (PEP) – choix du prestataire



SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY

10 route de Péault

85 320 MAREUIL SUR LAY DISSAIS

[www.bassindulay.fr](http://www.bassindulay.fr)

et notre page linkedin



*Construction du nouveau siège social en 2024*